



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Première Commission

11^e séance plénière

Vendredi 13 octobre 2023, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Paulauskas..... (Lituanie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Échange de vues de haut niveau sur la situation actuelle en matière de désarmement et de maîtrise des armements

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à son programme de travail, la Commission entamera d'abord un échange de vues avec le Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, notamment sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées par la Commission à ses sessions précédentes. Cet échange sera suivi d'une table ronde avec des experts indépendants et des hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement et désignés par les groupes régionaux. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a désigné l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) pour présenter un exposé.

À la suite de ces échanges, la Commission entamera la deuxième phase de ses travaux, à savoir le débat thématique sur des questions précises et la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés.

Conformément à la pratique établie, nos échanges au cours de ce débat se concentreront sur des questions spécifiques réparties selon les sept groupes thématiques convenus suivants : « Armes nucléaires », « Autres armes de destruction massive » ; « Espace extra-atmosphérique

(aspects relatifs au désarmement) », « Armes classiques », « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », « Désarmement et sécurité sur le plan régional » et « Mécanismes de désarmement ».

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Adedeji Ebo, et au Représentant spécial du Brésil pour la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Flávio Damico, qui s'exprimera au nom de l'OPANAL.

Je vais d'abord donner la parole à nos invités pour qu'ils fassent leurs déclarations. Ensuite, nous passerons à un mode informel pour permettre aux délégations de poser des questions. Je prie nos invités de bien vouloir s'en tenir à des interventions concises afin que nous disposions de suffisamment de temps pour avoir un échange interactif sur les sujets abordés.

Je donne maintenant la parole au Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement.

M. Ebo (Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission.

J'apprécie vivement l'occasion qui m'est donnée, dans le cadre de cet échange de vues de haut niveau, de prendre la parole devant la Première Commission au nom de la Haute-Représentante. Cette dernière ayant

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



déjà fait une déclaration liminaire complète la semaine dernière (voir A/C.1/78/PV.2), je m'abstiendrai de répéter son évaluation de la situation actuelle sur les différentes questions. Je tiens toutefois à mettre l'accent sur quelques questions telles qu'elles ressortent des débats de la Commission jusqu'à présent.

Tout au long du débat général, nous continuons d'entendre des préoccupations concernant la détérioration du climat international en matière de sécurité. Par extension, les États déplorent le fait que le désarmement, la non-prolifération et l'architecture de la maîtrise des armements sont mis à rude épreuve. Certains soulignent le niveau inacceptable de la menace d'emploi d'armes nucléaires, à laquelle s'ajoute le perfectionnement des stocks existants. Plusieurs délégations ont également fait part de leur vive inquiétude quant à la remise en cause actuelle de la norme interdisant l'emploi d'armes chimiques. De nombreux membres sont profondément préoccupés par la montée en flèche des dépenses militaires et ce que cela implique pour la réalisation des objectifs de développement durable.

En outre, dans leurs discussions sur des sujets allant de l'espace extra-atmosphérique au cyberspace, en passant par l'intelligence artificielle et la biotechnologie, les délégations se sont attardées sur la viabilité des normes et des dispositifs de gouvernance existants. Dans l'ensemble, les États ont soulevé à juste titre des questions importantes et pertinentes. Premièrement, le système multilatéral fonctionne-t-il réellement ? Deuxièmement, les structures de gouvernance sont-elles adaptées, et sont-elles efficaces pour relever les défis urgents auxquels la communauté internationale est confrontée ? Bien qu'il n'y ait pas de réponses simples à ces questions clefs, il existe un ensemble de principes qui sous-tendent un système de sécurité collective efficace, comme le souligne le Nouvel Agenda pour la paix : la confiance, la solidarité et l'universalité.

Comme les délégations le savent, le Secrétaire général a présenté sa vision d'un Nouvel Agenda pour la paix dans une note d'orientation destinée à aider les États à préparer le Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024. Le Nouvel Agenda pour la paix comprend une série de recommandations pour améliorer l'efficacité du système multilatéral. Le Secrétaire général identifie des mesures concrètes qui visent entre autres à remédier aux risques stratégiques et aux divisions géopolitiques, à prévenir les conflits et la violence et à rechercher de nouvelles approches des questions de paix et domaines propices aux conflits. Fait crucial, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements sont au cœur de ces mesures. Le Nouvel Agenda pour la paix qualifie à juste titre le désarmement de puissant outil de prévention à l'appui de réponses globales en matière de paix et de sécurité.

La vision énoncée dans le Nouvel Agenda pour la paix relie directement le désarmement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en reconnaissant les liens entre le désarmement et les droits humains, l'action humanitaire et l'autonomisation des femmes. Le Secrétariat se félicite de l'accueil positif réservé au Nouvel Agenda pour la paix, en particulier à sa composante relative au désarmement.

Le Sommet de l'avenir de 2024 nous donnera une occasion précieuse de débattre de l'importance stratégique du désarmement pour des objectifs plus larges de paix, de sécurité et de développement. Nous espérons que la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix fournira des éléments de réflexion utiles à cette fin. En fin de compte, c'est aux États qu'il incombe au premier chef de relever les défis actuels en matière de désarmement et de sécurité internationale, le Secrétariat étant bien entendu là pour leur apporter son appui. Je voudrais souligner quelques priorités de fond spécifiques à l'attention des États.

Premièrement, le risque d'emploi d'armes nucléaires n'ayant jamais été aussi élevé depuis des décennies, il est indispensable que les États Membres renforcent les garde-fous contre l'emploi d'armes nucléaires, accélèrent les progrès vers leur élimination et consolident le régime de non-prolifération face à un éventail de menaces de plus en plus large. Le désarmement et la non-prolifération sont les deux faces d'une même pièce, et il est urgent de progresser sur les deux fronts. Le principe de responsabilité doit s'appliquer pour la mise en œuvre des engagements pris en matière de désarmement, et il faut parallèlement renforcer le régime de non-prolifération, en particulier face aux avancées technologiques.

Deuxièmement, il est crucial que les États s'engagent de nouveau en faveur de l'impératif humanitaire qui sous-tend les efforts de désarmement afin de réduire le coût humain des armes. Il est essentiel de placer l'être humain au centre des efforts de désarmement. Face au coût humain des dépenses militaires effrénées et au bilan humanitaire catastrophique de l'urbanisation croissante des conflits, les États doivent se remobiliser pour préserver les populations de la violence. Il y a plusieurs mesures concrètes qui pourraient aller dans le sens de cet objectif. Les États sont encouragés à approuver et à appliquer pleinement la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Autre priorité, il faut parvenir à l'universalité des traités interdisant les armes inhumaines et frappant sans discrimination, tels que la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur

leur destruction, et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et ses protocoles. Les armes légères et de petit calibre illécites continuent d'avoir des effets atroces et délétères sur de nombreuses communautés, entraînant souvent une grande souffrance humaine. Il convient par conséquent d'accroître les efforts déployés aux niveaux régional, sous-régional et national pour lutter contre le détournement, la prolifération et l'utilisation abusive de ces armes. Les États sont par exemple encouragés à envisager de définir des objectifs spécifiques aux niveaux national et régional et à mettre en œuvre des approches mobilisant l'ensemble du gouvernement et intégrant la question des armes légères et de petit calibre dans les initiatives de développement et les initiatives de réduction de la violence.

Troisièmement, les États doivent garder un œil sur la militarisation des technologies émergentes et les dangers associés à la possibilité que les conflits s'étendent à de nouveaux domaines. Les technologies évoluent à toute vitesse ; il nous faut agir au même rythme. Plus précisément, nous devons étudier comment empêcher l'extension des conflits et des hostilités au cyberspace, en faisant fond sur les progrès concrets obtenus dans le cadre de l'Assemblée générale. Nous devons étudier comment prévenir les conflits dans l'espace extra-atmosphérique en élaborant de nouvelles normes et règles et de nouveaux principes à l'échelle internationale afin de contrer les menaces par l'intermédiaire des entités des Nations Unies compétentes en matière de désarmement. Nous devons étudier comment interdire les systèmes d'armes létaux autonomes, en faisant fond sur les avancées enregistrées dans les discussions multilatérales tenues au titre de la Convention sur certaines armes classiques, et nous devons nous préoccuper des implications de l'intelligence artificielle en matière de paix et de sécurité, notamment en élaborant des normes, des règles et des principes concernant la mise au point, le développement et l'utilisation de ces technologies.

Quatrièmement, et enfin, il est indispensable de disposer de mécanismes de désarmement fonctionnels et efficaces pour atteindre ces objectifs et d'autres objectifs communs. Les États doivent impérativement envisager une revitalisation de toutes les composantes de cette architecture afin d'optimiser leurs rôles respectifs. L'établissement d'un processus intergouvernemental pour discuter de la manière d'y parvenir serait un bon point de départ.

Avant de terminer, je tiens à aborder la traditionnelle habituelle de la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées à la précédente session de la Commission et celle de la présentation des rapports du Secrétaire général.

Conformément à la pratique récente, je vais faire l'économie du compte rendu détaillé des vues que les États Membres ont communiquées en réponse aux demandes faites par l'Assemblée générale, sachant qu'il sera publié sur notre site Web en annexe au texte de la présente déclaration. Je tiens simplement à mettre l'accent sur quelques observations clefs.

Pour la soixante-dix-huitième session, 15 rapports du Secrétaire général ont été présentés à la Première Commission en application de résolutions prévoyant de solliciter des informations ou des opinions de la part des États Membres. Deux de ces rapports contiennent des informations fournies par des États Membres au sujet des dépenses militaires et du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. Le nombre de réponses communiquées concernant ces instruments de transparence a été cette année respectivement de 59 et 55, soit plus de 20 réponses supplémentaires pour les deux instruments par rapport à l'an dernier. Dans l'ensemble, toutefois, les niveaux de réponse à ces demandes sollicitant les points de vue des États Membres, y compris les auteurs et coauteurs des résolutions concernées, restent faibles et décevants. C'est particulièrement vrai pour les rapports traitant de la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Les rapports initiaux restent ceux qui suscitent le plus grand nombre de réponses. Cette année, le rapport du Secrétaire général sur le programme d'action destiné à promouvoir le comportement responsable des États en matière d'utilisation du numérique dans le contexte de la sécurité internationale est celui qui a donné lieu au plus grand nombre de réponses, à savoir 37 au total, dont 31 d'États qui s'étaient portés coauteurs des résolutions concernées. Pour la majorité des rapports, cependant, le nombre a été globalement le même d'une session sur l'autre. Par conséquent, j'invite les délégations à réfléchir au type de rapport qui serait le plus à même de faciliter des discussions sur le fond et au meilleur type d'information qu'il serait possible de communiquer. Le Secrétariat est prêt à continuer de prêter assistance aux États à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Brésil auprès de la Conférence du désarmement, représentant l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M. Damico (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un plaisir de participer à l'échange important de ce jour au nom du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Je soulignerai les positions clefs de l'OPANAL sur les tendances dominantes en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

L'importance et la pertinence du multilatéralisme et du droit international restent incontestables. Bien qu'une minorité puisse avoir des réserves, l'immense majorité soutient ardemment la création de structures de gouvernance mondiale résilientes et efficaces. En même temps, il existe un besoin évident de réponses coordonnées pour remédier aux problèmes mondiaux les plus critiques, dont le désarmement et la non-prolifération, par l'intermédiaire des organisations multilatérales, la préférence allant fortement à l'ONU en tant qu'instance appropriée où s'en occuper. C'est quelque chose en quoi nous croyons résolument en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Il s'est écoulé plus de cinq décennies depuis l'introduction de la norme internationale qui a donné naissance aux zones exemptes d'armes nucléaires, dont le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, a tout particulièrement été le précurseur. Toutefois, il faut impérativement souligner que les normes internationales ont encore plus d'importance au vu des conditions de sécurité actuelles dans le monde. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une démarche régionale qui vise à renforcer les régimes mondiaux de non-prolifération et de désarmement nucléaires et, partant, les initiatives collectives en faveur de la paix et de la sécurité. De plus, les protocoles aux traités établissant de telles zones constituent un mécanisme par lequel les États dotés d'armes nucléaires prennent l'engagement juridiquement contraignant de respecter le statut dénucléarisé de ces zones et de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les États parties aux traités en question. Par conséquent, il est de la plus haute importance que les États dotés d'armes nucléaires nouent un dialogue fructueux avec toutes les zones exemptes d'armes nucléaires afin d'examiner les signatures et les processus de ratification en suspens, ainsi que leurs déclarations dites interprétatives des protocoles, qui dans les faits ne sont autres que l'expression de réserves.

Comme je l'ai indiqué durant le débat général (voir A/C.1/78/PV.9), les États membres de l'OPANAL ont inauguré il y a peu un mécanisme de dialogue avec la France, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis au sujet de leurs déclarations interprétatives en vue d'arriver à une solution durable et mutuellement acceptable qui contribue à fournir sans ambiguïté toutes les garanties de sécurité voulues aux États de la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

L'an dernier, le Secrétaire général de l'ONAPAL a annoncé que les États Membres de la région avaient l'intention de soumettre à la Première Commission un projet de résolution sur la conduite d'une étude complète sur les zones exemptes d'armes nucléaires sous tous leurs

aspects. Nous sommes convaincus qu'une telle étude fera sensiblement progresser la pleine réalisation des principes et objectifs énoncés dans les traités en vigueur établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, tout en apportant une contribution cruciale à la création de nouvelles zones dans les régions où cela s'impose. Bien que ce projet de résolution n'ait pas été déposé cette année, les membres de la zone continueront d'œuvrer pour réunir un consensus autour de cette initiative. Cet objectif à l'esprit, et profitant de l'occasion d'échanger avec le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Ebo, nous espérons vivement recevoir de nouveaux appuis en faveur de la participation à un dialogue productif afin d'élaborer un projet de résolution qui tienne au compte au mieux des intérêts de tous les États parties aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, avec le mandat requis pour mener cette étude complète à bon terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations la possibilité d'avoir une discussion interactive avec nos invités dans le cadre d'une séance informelle de questions-réponses.

La séance, suspendue à 15 h 25, est reprise à 15 h 50.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de toutes les délégations, je remercie tous les intervenants de leur participation, ainsi que M. Ebo, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, et l'Ambassadeur Flávio Damico, représentant l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, de leur présence parmi nous cet après-midi.

Points 90 à 106 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entamer la deuxième phase de ses travaux, à savoir le débat thématique sur des questions précises et la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés. Le débat thématique se déroulera d'aujourd'hui, 13 octobre, au jeudi 26 octobre, et comprendra en tout 13 séances.

Conformément à la pratique établie, les échanges au cours de ce débat se concentreront sur des questions précises réparties selon les sept groupes thématiques convenus. Je

rappelle à toutes les délégations qu'elles doivent limiter la durée des déclarations prononcées dans le cadre du débat thématique à cinq minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de leur pays et à sept minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations. Nous avons 91 délégations inscrites sur la liste des orateurs et oratrices. Conformément au calendrier indicatif du débat thématique, la Commission va maintenant examiner les projets de résolution et de décision relevant du groupe de questions « Armes nucléaires ».

M^{me} Dhanutirto (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés se déclare de nouveau préoccupé par la menace que fait peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires. Le Mouvement s'inquiète de la modernisation constante des arsenaux nucléaires, du perfectionnement continu des armes nucléaires existantes et de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, ainsi que de nouveaux vecteurs. Le Mouvement des pays non alignés trouve également préoccupant que le dialogue stratégique entre les États dotés d'armes nucléaires soit resté limité. Il prend note de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques jusqu'en 2026. Il appelle à un renouvellement des engagements convenus dans le cadre du Traité. Le Mouvement demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires d'honorer d'urgence leurs obligations juridiques et les engagements qu'ils ont pris et d'éliminer totalement leurs armes nucléaires de manière transparente, irréversible et internationalement vérifiable. En attendant qu'elles soient totalement éliminées, un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant qui garantisse effectivement tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes doit être conclu à titre prioritaire.

Le Mouvement des pays non alignés met l'accent sur le fait que le désarmement nucléaire, priorité absolue établie par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et obligation juridique multilatérale, ne doit pas être subordonné à des mesures de confiance ou à d'autres efforts de désarmement. Il souligne également que les mesures de réduction du risque nucléaire ne sauraient se substituer au désarmement nucléaire. Le Mouvement se félicite des efforts multilatéraux en faveur du désarmement nucléaire et prend acte de la tenue de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au Traité ou en sont signataires ont à cœur de le mettre en œuvre et entendent s'engager de manière constructive dans les préparatifs de la deuxième réunion des États parties.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reconnaissent le rôle crucial du TNP dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP appellent les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de volonté politique pour permettre à la onzième Conférence d'examen du TNP de formuler des recommandations concrètes pour la réalisation du désarmement nucléaire, objectif ultime du TNP. Les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP ont pris une part active et constructive à la première session du Comité préparatoire et en attendent avec impatience les deux prochaines sessions, en vue d'assurer la réussite de la Conférence d'examen en 2026. Les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP sont également préoccupés par le fait que tous les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que certains États non dotés d'armes nucléaires, ont accru l'importance des armes nucléaires dans leurs doctrines, politiques et positions en matière de sécurité et de nucléaire, ce qui est contraire à la lettre et à l'esprit du TNP et aux objectifs qui y sont énoncés. Les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP réaffirment qu'il est urgent que les États dotés d'armes nucléaires répondent des obligations de désarmement qui leur incombent au titre du TNP, en adoptant des critères de référence et en menant des actions en matière de désarmement nucléaire qui soient concrètes, mesurables et soumises à un calendrier, assorties de délais bien établis.

Le Mouvement salue la tenue des trois sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, convoquées comme suite à la décision 73/546. Le Mouvement des pays non alignés continue d'appeler tous les États de la région, sans exception, à participer activement à la Conférence pour négocier de bonne foi et conclure un traité juridiquement contraignant sur la création de ladite zone. Le Mouvement réaffirme son plein soutien à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. En attendant sa création, il exige qu'Israël, seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ni déclaré qu'il entendait le faire, renonce à posséder des armes nucléaires, accède au TNP sans conditions préalables et sans plus de délai, place rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et mène ses activités nucléaires dans le respect du régime de non-prolifération. Le Mouvement se déclare gravement préoccupé par l'acquisition par Israël de capacités nucléaires,

qui fait peser une menace grave et constante sur la sécurité des États voisins et d'autres États, et condamne le fait qu'Israël continue de mettre au point et d'accumuler des armes nucléaires. On ne peut pas instaurer la stabilité dans une région où il existe des déséquilibres flagrants en termes de capacités militaires, en particulier liés à la possession d'armes nucléaires, qui permettent à une partie de menacer ses voisins et la région. Cette évolution aura des conséquences négatives potentiellement graves pour la sécurité dans la région, ainsi que pour la fiabilité du régime mondial de non-prolifération.

Le Mouvement redit sa ferme conviction que les politiques de non-prolifération ne doivent pas porter atteinte au droit inaliénable des États d'acquiescer et d'importer ou d'exporter des matières, du matériel et des technologies nucléaires à des fins pacifiques, ou d'y avoir accès. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire. Il reconnaît que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité nucléaires incombe à chaque État. Les normes, directives ou règles multilatérales concernant la sécurité nucléaire doivent être élaborées et convenues dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Mouvement des pays non alignés souligne également qu'il importe que tous les États, notamment ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, adhèrent au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui contribuerait au processus de désarmement nucléaire, entre autres choses.

Dans le cadre de ce groupe de questions, le Mouvement a déposé le projet de résolution A/C.1/78/L.8, intitulé « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », afin de mettre à jour la résolution annuelle sur ce sujet, dont la plus récente est la résolution 77/47. Le Mouvement des pays non alignés apprécierait que tous les États Membres soutiennent ce projet de résolution et reste déterminé à coopérer en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le débat que suscite actuellement la question des armes nucléaires témoigne des défis, tant anciens que nouveaux, qui se posent sur de multiples fronts. L'ASEAN est convaincue qu'un multilatéralisme renforcé et une coopération accrue sont le meilleur moyen de traiter les questions liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, tous les pays devant s'acquiescer de leurs obligations de manière responsable. L'ASEAN soutient l'action concertée que mène la communauté internationale pour instaurer un

monde exempt d'armes nucléaires. L'ASEAN reste préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et par les risques inacceptables que fait peser la persistance de ces armes. Nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

L'ASEAN réaffirme qu'elle considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous prenons acte de la tenue récente de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2026. Pour préserver la crédibilité et l'intégrité du Traité, il est indispensable que les États parties au TNP fassent preuve d'une volonté politique forte. Nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquiescer de leurs obligations et engagements en matière de désarmement par le biais d'actions et de rapports mesurables et assortis de délais, ce qui faciliterait un dialogue constructif avec les États non dotés d'armes nucléaires.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, l'ASEAN réaffirme sa position commune contre les essais nucléaires et insiste à nouveau sur l'importance de parvenir sans délai à l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'ASEAN continue d'appeler les États visés à l'annexe 2 du Traité à signer et à ratifier le TICE dès que possible pour qu'il puisse entrer en vigueur.

L'ASEAN continue de penser que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un accord historique qui contribue au désarmement nucléaire mondial et s'inscrit en complément des autres instruments de désarmement et de non-prolifération nucléaires en vigueur, notamment le TNP, le TICE et les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous rappelons que la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires se tiendra dans le courant de l'année. Dans le droit fil de ce qui précède, l'ASEAN appuie le Programme de désarmement du Secrétaire général, démarche globale conçue pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires de manière concrète, holistique et intégrée. L'ASEAN prend note du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui présente sa vision des efforts multilatéraux en faveur de la paix et de la sécurité, fondés sur le droit international pour un monde en transition.

Nous voudrions souligner que les États dotés d'armes nucléaires se doivent de fournir des assurances négatives de sécurité inconditionnelles et juridiquement

contraignantes, d'adopter une politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire, et de réduire et d'éliminer le risque d'emploi non intentionnel et accidentel de ces armes, en attendant leur élimination totale et complète. En outre, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager sans équivoque à ne pas employer ni menacer d'employer des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et dans des zones exemptes d'armes nucléaires.

L'ASEAN réaffirme que chaque État a le droit d'utiliser la technologie nucléaire de manière sûre et pacifique, notamment pour son développement socioéconomique. Nous redisons notre volonté de renforcer notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment par la mise en œuvre des arrangements pratiques de 2019 sur la coopération dans les domaines de la science, de la technologie et des applications nucléaires et de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires entre l'ASEAN et l'AIEA.

L'ASEAN appuie tous les efforts visant à créer et à renforcer le rôle des zones exemptes d'armes nucléaires et leur contribution aux régimes mondiaux de désarmement et de non-prolifération, y compris au Moyen-Orient. Nous réaffirmons notre détermination à préserver la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la Charte de l'ASEAN et au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok). À cet égard, nous soulignons qu'il importe de mettre effectivement et intégralement en œuvre le Traité. Nous aimerions faire savoir que le Comité exécutif de la Commission de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est continue d'étudier la possibilité d'autoriser les États dotés d'armes nucléaires qui sont disposés à le faire à signer et à ratifier le Protocole au Traité de Bangkok sans réserve et à fournir une assurance formelle préalable à cet engagement par écrit afin de procéder à la signature. Nous accueillons tous les États dotés d'armes nucléaires qui sont prêts à le faire. Nous restons déterminés à continuer de collaborer avec les États dotés d'armes nucléaires, y compris ceux qui ont émis des réserves, et à intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes inscrits dans le Traité de Bangkok.

L'ASEAN déposera sa résolution actualisée sur le Traité de Bangkok au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Désarmement général et complet » et compte sur le soutien des États Membres à cet égard. L'ASEAN s'est engagée à améliorer et à renforcer l'application du Traité de Bangkok par le biais du plan d'action pour la période 2023-2027, avec une volonté renouvelée et en insistant davantage sur les actions concrètes.

Pour terminer, je réaffirme que l'ASEAN appuie les travaux importants de la Première Commission en vue de réaliser l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement durable pour tous.

M. Sánchez Kiesslich (Mexique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des États parties et des États signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Nous restons gravement préoccupés par le fait que neuf États possèdent encore environ 13 000 armes nucléaires. Nombre de ces armes sont en état d'alerte élevé et prêtes à être lancées en quelques minutes. La fragilité du contexte international actuel exacerbe les risques d'emploi de ces armes. Cela souligne la nature précaire du statu quo nucléaire, qui a des répercussions sur la paix et la sécurité internationales pour tous.

L'emploi d'armes nucléaires entraînerait des destructions, des morts et des déplacements sans discrimination, et causerait à long terme de lourds dommages à l'environnement, aux écosystèmes et au développement socioéconomique. Il aurait des répercussions sur l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures, y compris, de manière disproportionnée, sur les femmes et les filles.

Il est impossible de répondre de manière adéquate aux conséquences catastrophiques de toute détonation d'armes nucléaires. Celles-ci transcenderaient donc les frontières nationales et auraient de graves implications pour l'avenir de l'humanité. L'expérience passée en matière d'emploi de telles armes et de réalisation d'essais nucléaires a montré les conséquences humanitaires et environnementales inacceptables qu'elles entraînent en raison de leur immense capacité de destruction et du fait qu'elles frappent sans discrimination. À cet égard, la prévention de ces conséquences doit être centrale dans les efforts collectifs que nous déployons pour instaurer un monde exempt à jamais de telles armes. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de tous les États de participer à des discussions sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires afin d'élargir et d'approfondir la réflexion. Nous nous félicitons de la participation continue du Comité international de la Croix-Rouge et de la société civile sur cette question.

En outre, nous restons préoccupés par les menaces d'emploi d'armes nucléaires, qui sont inhérentes aux doctrines de dissuasion, par la normalisation des références à l'emploi éventuel d'armes nucléaires et par la surenchère verbale en ce qui concerne le nucléaire. Nous condamnons

sans équivoque toute menace nucléaire quelle qu'elle soit, indépendamment des circonstances. Nous soulignons que tout emploi ou toute menace d'emploi d'armes nucléaires constitue une violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. Nous rejetons l'emploi d'armes nucléaires comme outils de politique, de coercition, d'intimidation et d'escalade des tensions, ainsi que la prétendue validité des doctrines fondées sur la menace de l'emploi réel d'armes nucléaires et la prétendue valeur de sécurité de la dissuasion nucléaire.

Nous réaffirmons que l'établissement d'un régime juridiquement contraignant d'interdiction des armes nucléaires est une mesure nécessaire et efficace pour prévenir une course aux armements nucléaires et parvenir au désarmement nucléaire. L'interdiction constitue une avancée fondamentale vers leur élimination irréversible, vérifiable et transparente, nécessaire à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), aux principes et aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international humanitaire.

Nous sommes également convaincus qu'une interdiction complète des armes nucléaires est le moyen juridique le plus efficace pour prévenir la prolifération, et que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est l'incarnation de cet objectif. En tant qu'États parties au TNP pleinement engagés, nous continuons à mettre intégralement en œuvre nos obligations, à nous conformer à nos responsabilités et à nos accords dans le cadre du TNP et d'autres traités complémentaires, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, qui sont des exemples de l'engagement total de nombreuses régions en faveur de la dénucléarisation, et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires lui-même.

Nous savons que la grande majorité des parties au TNP conviennent que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires réside dans l'élimination totale de ces armes. En attendant leur élimination totale, tous les États dotés d'armes nucléaires et les autres États en possession d'armes nucléaires doivent s'engager à ne jamais les employer ni menacer de les employer, en quelque circonstance que ce soit.

À cet égard, nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de redoubler d'efforts pour s'acquitter pleinement et d'urgence de l'obligation de désarmement nucléaire inscrite à l'article VI du TNP, ainsi que des mesures et des engagements convenus lors des Conférences

d'examen du Traité. L'engagement sans équivoque d'éliminer les arsenaux doit être pleinement tenu.

Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires sans délai et sans condition préalable. Nous appelons tous les États à adopter une approche du Traité fondée sur la coopération et à collaborer avec nous pour œuvrer à notre objectif commun, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires. Nous encourageons tous les États à participer à la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se tiendra en novembre.

Croyant au pouvoir de transformation de la coopération et de la diplomatie, nous sommes convaincus qu'un front uni contre les armes nucléaires peut permettre de répondre aux préoccupations collectives et de formuler des solutions bénéfiques pour la paix dans le monde. Nous sommes pleinement attachés à la réalisation de ces objectifs par le biais du multilatéralisme.

M. Fuller (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM est très préoccupée par le fait que les États Membres de l'ONU, malgré leurs intentions déclarées, n'ont pas progressé dans le domaine du désarmement nucléaire. Pendant ce temps, certains pays modernisent leurs systèmes d'armes nucléaires, mettent au point de nouvelles armes et profèrent de nouvelles menaces. La CARICOM demande instamment à tous les États dotés d'armes nucléaires et aux autres États qui possèdent de telles armes, ainsi qu'à leurs alliés, de réaffirmer les assurances qu'ils ont données aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi de ces armes. Nous appelons ces États à respecter leurs obligations juridiques et à reprendre des mesures sérieuses et efficaces en faveur de la non-prolifération et de la dénucléarisation par le biais d'un désarmement transparent, complet et vérifiable.

Nous exhortons les Membres à redoubler d'efforts au sein de la Conférence du désarmement pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous estimons que les mesures de réduction du risque nucléaire sont insuffisantes. La norme acceptable pour un monde sûr et sécurisé est le désarmement nucléaire total.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure le fondement de l'architecture mondiale de désarmement nucléaire. Bien que la dixième Conférence d'examen n'ait pas abouti à un document final de consensus, nous appelons tous les États parties à envisager

de respecter volontairement les engagements contenus dans le projet final. Dans l'intervalle, nous invitons tous les Membres à redoubler d'efforts pour que des recommandations concrètes et efficaces sur le désarmement soient adoptées à la onzième Conférence d'examen.

Sachant que l'existence des armes nucléaires, leur mise à l'essai et la menace de leur emploi nous mettent tous en danger, la CARICOM insiste sur le fait qu'une volonté politique forte de la part de chacun d'entre nous créera le climat nécessaire à notre sécurité collective. Le stockage, les essais ou la menace d'emploi d'armes nucléaires ne devraient jamais être inclus dans la doctrine de sécurité des États. La promotion de la dissuasion nucléaire ou le recours à celle-ci comme stratégie de sécurité ne fait que perpétuer la fausse idée selon laquelle nous sommes plus en sécurité grâce à l'assurance d'une destruction mutuelle. La CARICOM continue de rejeter cette approche et rappelle à tous les États que l'existence même des armes nucléaires présente un risque inacceptable pour les personnes et la planète.

Les États membres de la CARICOM se déclarent donc favorables à l'application du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est entré en vigueur en 2021. La CARICOM se félicite de la première Réunion des États parties, qui s'est tenue en juin 2022, et se réjouit à la perspective de travailler dans le cadre du plan d'action adopté à cette réunion. Tous les États membres de la CARICOM sont soit parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, soit signataires de cet instrument, soit en passe d'y adhérer. À cet égard, nous attendons avec intérêt la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se tiendra dans le courant de l'année.

En tant que parties au Traité de Tlatelolco, nous sommes fiers de faire partie de la première zone exempte d'armes nucléaires couvrant une région très peuplée, à savoir l'Amérique latine et les Caraïbes. Nous restons déterminés à faire en sorte que les Amériques restent une zone de paix et que, dans toute la mesure possible, nous puissions préserver la sécurité et le bien-être de nos citoyens contre la dévastation incalculable qui résulterait d'une explosion nucléaire dans la région.

Nous profitons de cette occasion pour dénoncer une nouvelle fois les dépenses excessives et déraisonnables consacrées aux armes et aux systèmes nucléaires. Des pays continuent d'augmenter les dépenses consacrées à leurs arsenaux nucléaires, notamment pour les moderniser et les mettre à jour, contrairement aux engagements pris en matière de désarmement, de déclassement et de destruction de ces arsenaux. Des études ont révélé que les États

dotés d'armes nucléaires ont dépensé environ 82 milliards de dollars en 2021 et environ 89 milliards de dollars en 2022 pour leurs arsenaux nucléaires. Des milliards de dollars sont prévus pour la modernisation de ces arsenaux.

D'autre part, les objectifs et les promesses en matière de développement restent lettre morte, les objectifs de développement durable sont sous-financés, et le financement de l'action climatique est insuffisant. La CARICOM réitère une fois de plus son appel aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils prennent des mesures urgentes afin d'inverser le rôle que jouent ces armes dans leurs stratégies de sécurité et qu'ils orientent plutôt les financements vers des politiques axées sur la prévention, la paix et le développement durable. Il ne fait aucun doute qu'en investissant dans ces domaines, nous obtiendrons de meilleures garanties de sécurité pour tous.

La CARICOM considère également l'impératif de désarmement nucléaire sous l'angle humanitaire. Les conséquences des essais, de l'utilisation ou de la détonation intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires sont incalculables. De très nombreuses personnes ont souffert et continuent de souffrir des effets de ces essais et de cette utilisation. Dans une certaine mesure, nous ne connaissons peut-être jamais toutes les conséquences des essais et de l'emploi des armes nucléaires sur notre environnement et leurs répercussions sur nous au fil des générations. Nous estimons qu'une véritable justice doit être rendue aux victimes et soutenons les obligations positives découlant du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Pour conclure, la CARICOM se joint au Secrétaire général pour appeler les États

« à renouveler leur engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et à mettre fin à l'érosion du régime de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements » (A/78/PV.4, p.3).

Je réaffirme que la CARICOM s'oppose résolument à la mise au point, au déploiement, aux essais, à la modernisation, à l'hébergement et à l'emploi d'armes nucléaires. Nous redisons notre engagement à œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, car ces armes ne font que compromettre la paix et la sécurité internationales. Il ne s'agit pas seulement d'un idéal, mais aussi d'une condition préalable à toute garantie de paix et de sécurité pour les peuples des Nations Unies.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe réaffirme ses positions de principe concernant le désarmement et la sécurité internationale, ainsi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui représente la pierre angulaire du système de désarmement et de non-prolifération. Nous soulignons l'importance des engagements fondamentaux, en particulier à la lumière des bouleversements géopolitiques extrêmement graves que nous connaissons aujourd'hui, ainsi que de l'érosion continue des conventions bilatérales sur la maîtrise des armements et la réduction des arsenaux nucléaires.

Le Groupe des États arabes rejette le fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent d'adopter des doctrines militaires qui autorisent l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. En outre, certains États cherchent à la fois à augmenter la quantité et à améliorer la qualité de leurs armes nucléaires, tout en mettant en œuvre des mesures de partage nucléaire qui vont à l'encontre de l'esprit du TNP et des objectifs le sous-tendant. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes souligne la nécessité d'une élimination totale et internationalement vérifiable des armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP.

Le Groupe des États arabes rappelle également que, si le renforcement de la confiance et la réduction des risques liés aux armes nucléaires sont des mesures importantes, elles ne sauraient se substituer au principal objectif convenu au niveau international, à savoir l'élimination des armes nucléaires par le biais d'un accord juridiquement contraignant à négocier sans plus tarder dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le Groupe regrette que, pour la deuxième fois consécutive, à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un document final n'ait pu être adopté. Nous appelons au succès de la onzième Conférence d'examen par l'adoption d'un document final inclusif qui comprend des mesures claires pour renforcer la crédibilité et la durabilité du TNP grâce à la mise en œuvre des engagements convenus. Le Groupe des États arabes se déclare également préoccupé par l'incapacité persistante de réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire et par l'échec répété de la mise en œuvre des engagements pertinents adoptés lors des Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010.

Les États dotés d'armes nucléaires continuent de refuser d'établir un calendrier précis pour la mise en œuvre des engagements visant à éliminer complètement les armes nucléaires. Le Groupe des États arabes réaffirme également l'importance du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, à la négociation duquel il a activement

participé. Ce traité est également important pour le désarmement, y compris le désarmement nucléaire, car la possession, l'emploi ou la menace d'emploi de telles armes contredisent les règles les plus fondamentales du droit international et font peser une menace directe sur la paix et la sécurité internationales. Le Groupe des États arabes souligne que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas en contradiction avec le TNP, mais qu'il contribue à la réalisation des objectifs qui le sous-tendent en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Groupe souligne l'importance de déployer des efforts sur le plan international pour renforcer l'universalité des conventions et traités multilatéraux sur le désarmement nucléaire et les autres armes de destruction massive. Par conséquent, nous soulignons que les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière dans le cadre du plan d'action sur le désarmement nucléaire adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010 s'agissant de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous voudrions également encourager les États à adhérer au TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait et qui continuent d'exploiter des installations nucléaires non soumises au régime des garanties généralisées, ainsi que les États Membres qui exploitent des installations nucléaires en violation du traité. Le Groupe des États arabes appelle également à la poursuite des efforts pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE, qui a été signé il y a plus de 25 ans.

Le Groupe souligne que l'élimination des armes nucléaires du Moyen-Orient est une responsabilité internationale qu'il partage, et que les autres parties doivent s'engager à le faire, faute de quoi la crédibilité du TNP sera menacée. Le Groupe des États arabes souligne la nécessité d'adopter les mesures immédiates et concrètes demandées dans le projet de résolution annuel qu'il dépose, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (A/C.1/78/L.2), et qui bénéficie d'un large soutien régional.

Le Groupe exprime son inquiétude face à la menace persistante pour la sécurité découlant du refus d'Israël d'adhérer au TNP. Israël demeure le seul État du Moyen-Orient qui n'a pas adhéré au Traité et qui refuse de soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous réaffirmons que le retard actuel dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient constitue un sérieux revers, car il entrave les progrès non seulement dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, mais aussi dans le processus d'instauration de la paix et de la sécurité, en particulier à la lumière du non-respect répété des engagements pertinents pris aux

Conférences d'examen de 2000 et 2010. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes se félicite de la tenue des trois sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que de la convocation de sa quatrième session, qui se tiendra le mois prochain sous la présidence de la Libye. Il demande instamment aux États qui sont invités à participer à la session de le faire et de continuer à participer à des discussions constructives.

Pour terminer, le Groupe des États arabes appelle à la réalisation de l'universalité du TNP et souligne la nécessité de maintenir l'équilibre entre les trois piliers du Traité.

M. Mahmud (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Groupe s'associe à la déclaration faite plus tôt dans la journée au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les armes nucléaires représentent une grave menace qui met en péril l'existence de l'humanité. Si les États dotés d'armes nucléaires continuent de posséder et de moderniser ces armes de destruction massive, notre sécurité collective ne peut être assurée. C'est pourquoi le Groupe se félicite de la résolution 73/34 et en souligne l'importance en tant que partie intégrante des efforts multilatéraux de désarmement.

Le Groupe des États d'Afrique appuie le principe d'un désarmement nucléaire complet, que nous considérons comme la condition *sine qua non* pour maintenir la paix et de la sécurité internationales. Nous affirmons que l'élimination totale des armes nucléaires doit être l'objectif général de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe souhaite exprimer sa profonde inquiétude face à la réticence des États dotés d'armes nucléaires à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

À cet égard, nous soulignons que l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dépend du strict respect de ses trois piliers, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique est profondément déçu que, une nouvelle fois, la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'ait enregistré aucun progrès tangible dans la mise en œuvre des engagements convenus. La dixième Conférence d'examen était l'occasion pour les États dotés d'armes nucléaires de raviver leur engagement envers le TNP et de préserver l'humanité des conséquences humanitaires dévastatrices d'une détonation ou d'une guerre nucléaire. C'est sur cette base que nous, le Groupe des États d'Afrique, renouvelons notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et

exprimons notre déception face aux échecs consécutifs sans précédent des Conférences d'examen du TNP.

L'échec persistant des Conférences d'examen du TNP érode la crédibilité du Traité, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'humanité et l'environnement. Il convient également de relever que la poursuite du stockage et de la modernisation des arsenaux nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires et le maintien de l'emploi et de la menace d'emploi d'armes nucléaires dans les doctrines militaires et de sécurité, ainsi que le partage du nucléaire et les garanties nucléaires étendues, vont à l'encontre de la lettre, de l'esprit et de l'objectif du TNP.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme le rôle central que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans la consolidation du TNP, ainsi que leur importance pour les initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans toutes les régions du monde. Dans ce contexte, le Groupe reste attaché au Traité de Pelindaba, qui confirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et interdit le stationnement et les essais de dispositifs explosifs nucléaires sur l'ensemble du territoire africain.

Le Groupe se déclare de nouveau profondément préoccupé par le non-respect des engagements et obligations contenus dans la résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. De même, le Groupe rappelle l'organisation, conformément à la décision 73/546, de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Le Groupe souligne qu'il importe de continuer à respecter le droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et insiste sur le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique à cet égard en apportant un soutien technique et une coopération continue, ainsi qu'en tirant parti, dans la mesure du possible, de la science et de la technologie aux fins du développement socioéconomique.

Le Groupe des États d'Afrique demande que des considérations humanitaires essentielles soient incluses dans toutes les délibérations sur les armes nucléaires au cours de la session actuelle. Nous prenons note des progrès réalisés par les États et continuons d'appeler tous les États, en particulier ceux qui possèdent des armes nucléaires, à continuer de prendre en considération les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les

ressources économiques vitales, entre autres choses, et à adopter les mesures et les dispositions nécessaires pour détruire ces armes et y renoncer.

L'élimination totale des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Dans ce contexte, le Groupe souligne de nouveau l'urgente nécessité de débarrasser notre planète des armes nucléaires, car leur présence constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et pour l'existence même de l'humanité.

L'Afrique appuie l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, qui est la condition *sine qua non* du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans ce contexte que le Groupe des États d'Afrique rappelle l'entrée en vigueur historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un traité qui marque une étape décisive en ce qu'il interdit, sans s'y limiter, la mise au point, l'essai, la fabrication, l'acquisition, la possession et le stockage d'armes nucléaires et d'autres engins explosifs. À cet égard, le Groupe se félicite des préparatifs de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se tiendra à New York du 27 novembre au 1^{er} décembre. En outre, nous réaffirmons notre soutien au Plan d'action de Vienne, qui a été adopté pour faciliter l'application effective et rapide du Traité et atteindre les objectifs qui y sont fixés.

Le Groupe des États d'Afrique tient à insister sur l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en prenant en considération les responsabilités particulières qui incombent aux États dotés de l'arme nucléaire. Nous estimons que ce traité incarne l'espoir de mettre un terme à la modernisation et à la mise au point d'armes nucléaires, ainsi qu'à leur prolifération verticale et horizontale, et contribue ainsi à l'objectif du désarmement nucléaire. Nous appelons la communauté internationale à renouveler ses efforts pour promouvoir l'entrée en vigueur du TICE et encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Hansen (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, l'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Le respect et la préservation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre

angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel des efforts de désarmement nucléaire, conformément à son article VI, et un instrument important de la mise au point des applications nucléaires à des fins pacifiques, constituent pour l'Union européenne une priorité essentielle, en plus de la promotion de son universalisation et du renforcement de sa mise en œuvre. Nous redisons le soutien ferme, résolu et continu de l'Union européenne aux trois piliers du Traité et réaffirmons qu'elle continuera à promouvoir la mise en œuvre complète, équilibrée et intégrale du plan d'action sur le désarmement nucléaire adopté à la Conférence d'examen de 2010.

L'Union européenne regrette vivement qu'un rapport de consensus n'ait pu être adopté à la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2026, en raison de l'attitude peu constructive de certains États parties. Nous apprécions toutefois à leur juste valeur les réflexions de la présidence sur la structuration des discussions de la deuxième session du Comité préparatoire. Nous jugeons encourageante la participation constructive et effective de l'écrasante majorité des États parties, y compris certains États dotés d'armes nucléaires. Nous devons aller de l'avant dans le cadre des futures sessions du Comité préparatoire afin d'obtenir des résultats tangibles. Le résumé factuel préparé par la présidence du Comité préparatoire constitue une base utile, solide et équilibrée à cet égard.

Les actions et les menaces de la Russie de recourir à la force nucléaire sont provocatrices, dangereuses, porteuses d'escalade et tout à fait inacceptables. Nous tenons également à rappeler que, le 3 janvier 2022, la Russie a signé la Déclaration conjointe des chefs d'État et de gouvernement des cinq États dotés d'armes nucléaires, dans laquelle ils réaffirment, entre autres, qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, et qu'elle a répété cet engagement dans une déclaration conjointe avec la Chine publiée le 22 mars. Nous appelons la Russie à respecter les engagements qui y sont contenus, ainsi que les obligations que lui impose le droit international, notamment le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies.

Dans le même ordre d'idées, l'Union européenne condamne le déploiement annoncé d'armes nucléaires russes sur le territoire du Bélarus, qui est incompatible avec l'engagement pris par le Bélarus dans le Memorandum de Budapest. Le Bélarus peut encore choisir de revenir sur sa décision d'accueillir des armes nucléaires russes sur son territoire. Par conséquent, nous appelons les autorités bélarussiennes à cesser immédiatement d'appuyer la guerre d'agression non provoquée, injustifiée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et à revenir sur toute décision qui aggraverait les tensions dans la région.

Les États membres de l'Union européenne restent attachés à la démarche de désarmement nucléaire prévue par l'article VI du TNP. Nous insistons sur la nécessité de progresser concrètement vers la mise en œuvre intégrale de l'article VI, en particulier par une réduction générale des stocks mondiaux d'armes nucléaires, en tenant compte de la responsabilité particulière qui incombe aux États qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires.

La réduction des arsenaux nucléaires stratégiques déployés, telle qu'elle est prévue par le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (Nouveau Traité START) et renforcée notamment par un dispositif de vérification robuste, contribue à la mise en œuvre de l'article VI du TNP en ce qu'elle participe de la réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires déployées. L'Union européenne est profondément préoccupée par la suspension du Nouveau Traité START par la Russie. Nous demandons à la Russie de se conformer à nouveau et immédiatement au Traité et de s'acquitter de toutes les obligations qui en découlent.

Compte tenu du développement rapide et important de l'arsenal nucléaire chinois, nous appelons la Chine à adhérer aux futurs accords de maîtrise des armements et, en tant que première étape, à répondre favorablement aux appels à un dialogue sur la maîtrise des armements. Nous demandons instamment à la Chine de prendre immédiatement des mesures pour améliorer la transparence sur ses armes et sa doctrine nucléaires, de s'abstenir de toute nouvelle accumulation d'armes, accumulation qui n'est pas conforme aux engagements qu'elle a pris dans le cadre du TNP, et de mettre en œuvre des mesures de réduction des risques.

L'Union européenne considère que les garanties négatives de sécurité renforcent le régime de non-prolifération nucléaire et invite tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à réaffirmer les garanties de sécurité existantes mentionnées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Union européenne reconnaît l'importance cruciale des zones exemptes d'armes nucléaires existantes pour la paix et la sécurité, et demeure attachée à l'application de la résolution sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient, adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995.

L'Union européenne réaffirme son ferme attachement et son appui continu au Plan d'action global commun qui est un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire et a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015). À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par les rapports successifs et récents de l'Agence internationale

de l'énergie atomique (AIEA) qui font état du niveau alarmant du programme nucléaire iranien, y compris les toutes dernières informations inquiétantes concernant la régression de la mise en œuvre des dispositions de l'accord de garanties TNP de l'AIEA avec l'Iran. Le risque d'une crise de prolifération nucléaire dans la région s'est encore accru en raison de la trajectoire nucléaire de l'Iran. Nous demandons instamment à l'Iran d'inverser sa trajectoire nucléaire et de revenir à ses obligations juridiques et à ses engagements politiques. L'Union européenne appelle tous les pays à appuyer l'application de la résolution 2231 (2015).

L'Union européenne regrette vivement que la République arabe syrienne, qui ne respecte plus depuis longtemps l'accord de garanties conclu dans le cadre du TNP, n'ait toujours remédié à cette situation. Nous l'exhortons à nouveau à coopérer pleinement avec l'AIEA pour résoudre toutes les questions en suspens. Afin qu'elle puisse rétablir la confiance dans son programme nucléaire, nous appelons également la République arabe syrienne à mettre en vigueur sans plus tarder un protocole additionnel à son accord de garanties au titre du TNP, conformément à la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA de juin 2011.

La République populaire démocratique de Corée ne peut jamais bénéficier du statut d'État doté d'armes nucléaires en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle doit renoncer à ses armes nucléaires, à toutes les autres armes de destruction massive, à ses missiles balistiques et à ses programmes connexes, et ce, de manière complète, vérifiable et irréversible, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de se conformer de nouveau au TNP et à son accord de garanties généralisées, ainsi que de signer et de ratifier un protocole additionnel à cet accord. Nous engageons vivement la République populaire démocratique de Corée à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) sans conditions préalables ni délai supplémentaire. L'Union européenne demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de reprendre un dialogue constructif avec toutes les principales parties. Elle est prête à coopérer avec toutes les parties concernées, à promouvoir tout processus diplomatique utile visant à instaurer une paix et une sécurité durables et à prendre des mesures visant la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

L'Union européenne est profondément préoccupée par les récentes annonces de la Fédération de Russie concernant un éventuel réexamen de sa ratification du TICE. Comme l'a mentionné le Secrétaire exécutif –

Le Président (*parle en anglais*) : Je présente mes excuses au représentant de l'Union européenne. Il a dépassé le temps imparti pour son intervention. Sa déclaration intégrale sera publiée sur le portail e-deleGATE.

M^{me} Saran (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations faites par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Afrique du Sud a toujours mis l'accent sur les impératifs humanitaires qui sous-tendent notre quête d'un monde sans la menace que représentent la possession, l'emploi et la prolifération des armes nucléaires. Malgré cela, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation où la principale menace pour la sécurité mondiale découle des relations acrimonieuses entre les États dotés d'armes nucléaires, qui mettent en danger la vie de chacun d'entre nous. La possession continue d'armes nucléaires par une poignée d'États constitue l'une des menaces existentielles auxquelles l'humanité est confrontée. Il s'agit d'une menace créée par l'homme, qui existe en raison de la volonté de ces États de conserver la capacité d'infliger des conséquences catastrophiques à l'humanité en pensant, à tort et de manière erronée, que cela découragera les agressions.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Malheureusement, l'article VI du TNP continue d'être mis à mal.

L'augmentation du nombre d'États qui mettent l'accent sur l'importance de la dissuasion nucléaire et renforcent l'importance des armes nucléaires dans leurs doctrines militaires et de sécurité est particulièrement préoccupante. Il convient d'examiner l'approche des États non dotés d'armes nucléaires qui appellent au désarmement tout en bénéficiant de garanties de dissuasion nucléaire étendues. Il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires stabilisent leurs relations géopolitiques en renouvelant la confiance mutuelle, en collaborant de bonne foi et en s'engageant à éliminer leurs arsenaux nucléaires selon un calendrier précis et de manière vérifiable. Cela renforcera notre sécurité à nous tous.

Aujourd'hui plus que jamais, des mesures urgentes sont nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les obligations découlant du TNP, notamment le désarmement nucléaire et les engagements pris lors des Conférences d'examen. Il reste beaucoup à faire, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires, dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Afrique du Sud réitère son appel à des actions concrètes et mesurables de la part des États dotés d'armes

nucléaires et des États bénéficiant de garanties de dissuasion nucléaire étendues pour parvenir au désarmement nucléaire. Nous devons rompre le statu quo, caractérisé par l'inaction de ces États en matière de désarmement nucléaire.

Il convient de rappeler que le TNP, pierre angulaire de l'architecture de non-prolifération et de désarmement, est complété par de nombreux autres instruments internationaux et régionaux, notamment le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires témoigne des préoccupations de la communauté internationale en ce qui concerne les armes nucléaires. Il convient d'attirer l'attention sur les impératifs moraux et éthiques qui ont servi de source d'inspiration et de motivation pour l'élaboration du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en particulier les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires représente également la norme de non-prolifération la plus stricte à laquelle un État peut souscrire, et ainsi, ce traité renforce et complète le TNP. Il convient de rappeler que ce traité ne remplacera pas les obligations et les engagements auxquels les États ont déjà souscrit dans le cadre du TNP et d'autres instruments.

L'Afrique du Sud espère que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires servira de catalyseur pour des progrès très attendus en matière de désarmement nucléaire. Nous profitons de cette occasion pour encourager tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier et à rejoindre la communauté des nations engagées en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils ont le devoir moral de nous rejoindre, et nous avons le devoir moral de les inviter à se joindre à nous, dans le cadre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Comme nous l'avons déjà déclaré, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un pilier essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'incapacité de faire entrer ce traité en vigueur affaiblit et déstabilise davantage le programme de non-prolifération et de désarmement nucléaires. L'absence de progrès dans la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier par les États visés à l'annexe 2, est très préoccupante.

Nous soulignons une fois encore que les armes nucléaires sont des armes inhumaines, et il est inconcevable que leur emploi, quelles que soient les circonstances, puisse être compatible avec le droit international.

Je termine mon intervention rapidement. Ma délégation a l'honneur de soumettre à nouveau pour examen le projet de résolution A/C.1/78/L.32, intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires », et nous invitons tout le monde à l'appuyer.

M. Aron (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations faites, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et des États parties et signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

De nos jours, la menace d'une guerre nucléaire est devenue omniprésente. Nous sommes confrontés au risque d'emploi d'armes nucléaires, vu que les États dotés d'armes nucléaires détiennent plus de 12 900 armes nucléaires et qu'un autre jeu dangereux de dissuasion nucléaire est en cours.

Le climat international actuel en matière de sécurité ne doit pas être invoqué comme prétexte pour justifier la possession continue d'armes nucléaires, ou encore la menace ou l'emploi de ces armes. Au contraire, il devrait être la principale raison de veiller à ce que les armes nucléaires soient éliminées totalement. L'inaction n'est pas une option.

Dans ce contexte, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, il est indispensable de renouveler l'engagement politique. Il faut prendre des mesures pour faire face à la baisse d'engagement de la part des États dotés d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et faire preuve d'ouverture, de responsabilité et d'aversion au risque pour faire des progrès supplémentaires en vue de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. La tendance des pays à rejoindre des alliances militaires et nucléaires est également contraire à notre engagement en faveur du désarmement nucléaire. Nous devons donc réexaminer notre engagement, notamment dans le cadre de nos délibérations lors du prochain Sommet de l'avenir.

Deuxièmement, l'étape suivante est la nécessité de traduire les engagements en mesures concrètes pour parvenir au désarmement nucléaire. Nous devons joindre le geste à la parole. Il faut renforcer l'architecture du désarmement nucléaire. Nous devons profiter de la dynamique en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que de l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous devons également faire des progrès en ce qui concerne l'institutionnalisation de zones exemptes

d'armes nucléaires, où de telles armes cessent d'exister, et l'entrée en vigueur immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Troisièmement, les négociations attendues depuis longtemps doivent commencer immédiatement. Nous devons donner la priorité aux négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires, des instruments juridiquement contraignants sur des garanties internationales efficaces pour les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi et la menace d'emploi d'armes nucléaires et un traité équilibré interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Notre engagement à poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire doit être guidé par l'esprit du multilatéralisme. Faisons honneur au multilatéralisme en permettant à l'ONU d'œuvrer, par l'intermédiaire de la Première Commission, à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, pour préserver les générations futures du fléau de la guerre nucléaire.

M. Ahmed (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, l'Égypte s'associe aux déclarations faites, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes, et souhaite faire plusieurs observations supplémentaires.

L'Égypte reste profondément préoccupée par la grave menace que représente pour l'humanité et pour la paix et la sécurité internationales la possession continue d'armes nucléaires par quelques États. Mon pays réaffirme que l'élimination totale, vérifiable et irréversible des armes nucléaires est la seule garantie contre la prolifération, l'emploi ou la menace de ces armes.

Les arguments qui posent des conditions préalables ou des obstacles à la mise en œuvre des obligations et des engagements en matière de désarmement nucléaire ne peuvent que conduire à l'affaiblissement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), compte tenu de l'échec sans précédent de deux Conférences d'examen consécutives du TNP à adopter des documents finaux. En raison de la montée des tensions au niveau mondial, conjuguée à l'augmentation et à la modernisation des arsenaux nucléaires, le risque d'un emploi délibéré ou accidentel d'armes nucléaires a atteint l'un des niveaux les plus élevés jamais enregistrés. Nous sommes également préoccupés par la nouvelle tendance à l'affaiblissement des accords bilatéraux de réduction des armes nucléaires.

Il est en effet affligeant que ce cauchemar déstabilisant persiste près de 50 années après que le désarmement nucléaire a été désigné comme la priorité absolue.

Si nous reconnaissons les contributions positives que peuvent apporter les mesures de confiance et de réduction des risques, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'objectif de l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Des progrès s'imposent sans plus tarder pour rétablir la confiance dans le régime actuel, notamment en réaffirmant la validité de tous les engagements et obligations antérieurs, en particulier de la part des États parties dotés d'armes nucléaires, qui doivent mettre en œuvre ces obligations et engagements sans condition et prendre des mesures spécifiques, concrètes et assorties d'un calendrier pour renoncer à leurs arsenaux nucléaires. À cet égard, nous rappelons l'appel lancé par de nombreux États pour que les États dotés d'armes nucléaires fassent preuve de plus de responsabilité et de transparence dans leurs rapports sur la mise en œuvre de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP.

À ce propos, c'est avec plaisir que l'Égypte s'est jointe à ses partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour pour présenter cette année la résolution annuelle intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Le projet de résolution correspondant a été publié sous la cote A/C.1/78/L.33.

Les manœuvres d'obstruction qui durent depuis des décennies concernant l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et nombre de résolutions similaires portent atteinte à la crédibilité et à la pertinence du régime de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'aux normes multilatérales en général. L'absence de progrès dans ce domaine empêche une approche pertinente et effective des causes profondes de l'instabilité et des menaces pour la sécurité dans notre région, qui est déjà confrontée à une pléthore de menaces et de défis en matière de sécurité. La résolution de 1995 était, et sera toujours, une pierre angulaire et une base fondamentale pour la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour une durée indéfinie, et nous appelons les trois coauteurs de cette résolution à assumer leurs responsabilités à cet égard. Tout comme le Groupe des États arabes, l'Égypte déposera son projet de résolution annuel sur la question à la Première Commission.

À cet égard, nous estimons que la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive représente une étape importante vers la mise en œuvre intégrale et effective de la résolution de 1995, dans le cadre d'un processus institutionnel, inclusif et consensuel. La Conférence a tenu avec succès trois sessions, au cours desquelles des progrès considérables et graduels ont été accomplis concernant la forme et le fond. Nous attendons avec intérêt la quatrième

session de la Conférence, qui se tiendra en novembre. Nous réaffirmons que le but de la Conférence est de parvenir à des accords librement consentis par les États de la région sur la base d'un consensus. Il s'agit d'une tentative sincère de concrétiser un engagement convenu il y a longtemps au niveau international, d'une manière non discriminatoire et sans pointer du doigt un quelconque État de la région. Nous espérons sincèrement que tous les membres et observateurs invités participeront aux futures sessions de la Conférence, ce qui pourrait contribuer à renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires et à améliorer les conditions de sécurité dans notre région.

Dans le même ordre d'idées, nous espérons aussi que tous les États Membres continueront à apporter leur appui à la Conférence, ainsi qu'au projet de résolution annuel déposé par l'Égypte sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires (A/C.1/78/L.1) et au rétablissement du consensus autour des principes et des objectifs très légitimes qui sous-tendent ce projet de résolution. Nous demandons également aux États Membres d'appuyer le projet de résolution que nous avons déposé au nom du Groupe des États arabes, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (A/C.1/78/L.2). Nous considérons que le soutien de tous les États Membres à nos projets de résolution est la preuve de leur engagement en faveur du désarmement nucléaire, de la sécurité collective et d'une paix durable au Moyen-Orient et dans le monde.

M. Peñalver Portal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Mexique, au nom des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et des États signataires.

Le monde semble avoir oublié les terribles conséquences des armes nucléaires larguées par les États-Unis en 1945 sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont semé la terreur et entraîné la mort de centaines de milliers de personnes. Il est injustifiable qu'il existe encore environ 13 000 armes nucléaires, ce qui est plus que suffisant pour détruire complètement la planète. Les États dotés d'armes nucléaires continuent de moderniser leurs arsenaux. Un certain nombre d'entre eux ont déployé de nouveaux systèmes d'armement nucléaire en vue d'une utilisation potentielle. À cela s'ajoute l'échec des dernières Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui nous éloigne encore plus de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Commission du désarmement n'a pas non plus été en mesure d'adopter des recommandations spécifiques sur le désarmement nucléaire.

L'un des résultats positifs obtenus ces dernières années est l'adoption et l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est le premier cadre juridique international à codifier l'illégitimité et l'illégalité des armes nucléaires dans le droit international en interdisant catégoriquement l'existence, l'emploi et la menace d'emploi de ces armes, ainsi que toute forme d'essai nucléaire. Nous plaidons en faveur de l'universalisation du Traité et espérons que la deuxième Réunion des États parties à cet accord sera couronnée de succès. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est également essentielle.

Nous sommes fiers d'appartenir à la toute première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée, proclamée également zone de paix par la suite, ce qui nous engage encore plus à promouvoir un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux principes de notre politique étrangère inscrits dans la Constitution de la République. Nous sommes favorables à l'abandon des postures et doctrines militaires fondées sur la dissuasion nucléaire, la stabilité stratégique ou la nécessité de créer les conditions d'un désarmement nucléaire. Nous rejetons toute tentative de poser des conditions au désarmement nucléaire ou de légitimer le statu quo actuel.

Nous appuyons la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous prônons le maintien du Plan d'action global commun avec l'Iran, dans lequel les outils de la diplomatie multilatérale ont prévalu. Il est regrettable que les États-Unis se soient retirés de l'accord de manière unilatérale en mai 2018, ce qui a constitué un recul considérable qui doit être corrigé au plus vite.

Nous soutenons le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous appelons les États à s'abstenir de prendre des mesures qui exacerberaient davantage la situation tendue dans la péninsule coréenne. Nous condamnons l'imposition de mesures économiques unilatérales injustes à la République populaire démocratique de Corée et l'ingérence dans ses affaires intérieures. Seuls le dialogue et la négociation permettront de trouver une solution politique durable à la situation dans la péninsule, qui tient compte des préoccupations légitimes de toutes les parties concernées.

Nous nous opposons à l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui limitent ou restreignent de manière discriminatoire le droit légitime de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous condamnons le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, qui est un exemple de telles mesures.

Fermer les yeux sur la menace réelle que représente l'existence des armes nucléaires pourrait conduire à l'extinction de l'espèce humaine. Le désarmement nucléaire est la priorité absolue dans le domaine du désarmement aujourd'hui.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Alors que nous sommes confortablement assis dans cette salle et que nous parlons de l'importance du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, le monde connaît sans aucun doute la pire agression de ces derniers temps. L'interdiction des armes nucléaires est certes une mesure importante, à laquelle Sri Lanka est fermement attachée. Mais dans cet environnement artificiellement tranquille, il peut être facile de se sentir détaché et de se laisser bercer par un sentiment de complaisance à l'égard de la souffrance humaine réelle causée par ces armes abominables. Il est important d'écouter les récits des survivants sur les souffrances endurées.

Il semblerait que nous soyons littéralement la seule génération qui ait le pouvoir de détruire le passé, le présent et l'avenir, le pouvoir de mettre fin au temps pour nous, les êtres humains. Comme quelqu'un l'a dit un jour, nous sommes une race de géants nucléaires et de nabots sur le plan moral. Nous en savons plus sur la guerre que sur la paix, plus sur le meurtre que sur la vie. Nous avons saisi le mystère de l'atome et rejeté le Sermon sur la Montagne. Il s'agit à coup sûr de la tragédie de notre époque. M^{me} Matsumoto, qui était à l'époque une jeune fille et qui s'est cachée dans un abri antiatomique souterrain, a raconté l'immense souffrance humaine à Nagasaki. Je demande aux représentantes et représentants de réfléchir à ce qu'ils ressentiraient si M^{me} Matsumoto avait été leur enfant. Elle se souvient de ce jour-là, en ces termes.

« Alors que nous étions assis là, choqués et désorientés, de grands brûlés gravement blessés sont entrés en masse dans l'abri antiatomique. Leur peau s'était détachée de leur corps et de leur visage et pendait mollement sur le sol, en rubans. Leurs cheveux avaient été brûlés jusqu'à quelques centimètres du cuir chevelu. De nombreuses victimes se sont effondrées dès qu'elles ont atteint l'entrée de l'abri antiatomique, formant un amas massif de corps contorsionnés ».

Les conséquences d'une explosion du stock actuel dépasseraient notre imagination.

Il est décevant et frustrant de constater que nous assistons ces derniers temps à un retour en arrière. Les Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont achevées sans consensus. Les menaces nucléaires se font plus concrètes et plus fréquentes. Nous semblons avoir une propension malsaine à flirter avec les tendances suicidaires. Certains commentateurs s'interrogent sur l'introduction de l'utilisation d'armes nucléaires tactiques et son acceptabilité politique, et certains États dotés d'armes nucléaires sont revenus sur des accords multilatéraux visant à réduire la menace d'emploi de ces armes. Par ailleurs, l'absence persistante de progrès en matière de désarmement pourrait conduire d'autres États à procéder à des essais et à mettre au point des armes nucléaires.

Fidèle à son engagement de longue date en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, Sri Lanka a également eu le plaisir d'adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires au cours de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session. La tenue, du 21 au 23 juin 2022, de la première Réunion des États parties, qui a adopté une déclaration et un plan d'action, est à saluer. Nous nous réjouissons à la perspective de participer à la deuxième Réunion des États parties, qui se tiendra en novembre.

Sri Lanka prend des mesures réelles et concrètes. Nous invitons les autres pays à se joindre à nous pour mener une action unifiée en vue de l'élimination des armes nucléaires. Dans le même temps, il convient de rappeler que les politiques de non-prolifération ne doivent en aucun cas entraver le droit de chaque État d'accéder à l'énergie nucléaire, de la produire, de l'importer, de l'exporter et de l'utiliser à des fins pacifiques.

Pour terminer, je voudrais me faire l'écho des paroles du regretté diplomate sri-lankais, Jayantha Dhanapala, ancien Secrétaire général adjoint de l'ONU et Président de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui a consacré sa vie à la cause du désarmement. Il a dit :

« En examinant la question de ces armes, la Commission doit se pencher sur les moyens d'apporter le désarmement au monde, ou d'amener le monde au désarmement, mais le désarmement doit se réaliser. En tant que membres de la Commission, ne demandez pas pour qui sonne la cloche de la paix. Elle sonne pour vous ».

M^{me} Gorely (Australie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que l'Australie prend la parole à la Première Commission depuis les attaques que le Hamas a menées contre Israël, je tiens à souligner que

mon pays condamne ces attentats sans équivoque. Nous demandons l'arrêt des attaques et la libération immédiate et sans conditions de toutes les personnes prises en otage. Nous reconnaissons le droit d'Israël de se défendre. Nos pensées vont aux personnes tuées ou blessées et à toutes les autres personnes touchées, notamment les citoyens israéliens et palestiniens. Alors que les combats se poursuivent, nous appelons toutes les parties à protéger la vie des civils, à se conformer au droit international humanitaire et à respecter les droits humains.

L'Australie est attachée depuis longtemps à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous continuerons à travailler avec d'autres pays pour renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires, un régime dont le Traité est la pierre angulaire. Toutefois, la concurrence géopolitique entrave les progrès. La région Indopacifique est le théâtre d'un renforcement des forces militaires sans précédent, mais la transparence et les assurances stratégiques font défaut. La tendance mondiale à la réduction des stocks d'armes nucléaires risque de s'inverser.

L'Australie s'est félicitée de la déclaration des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dans laquelle ils ont approuvé le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Il est choquant de constater que, peu après cette déclaration, la Russie s'est lancée dans une invasion illégale et immorale, jetant aux orties ses assurances de sécurité à l'égard de l'Ukraine, menaçant d'employer des armes nucléaires et suspendant l'application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Ces agissements soulignent le danger que les armes nucléaires représentent pour nous tous et la nécessité urgente de progresser vers leur élimination. Nous appelons la Russie à mettre fin à sa guerre en Ukraine et à cesser ses menaces et ses actions qui nous éloignent d'un monde exempt d'armes nucléaires. Plus généralement, le monde attend de tous les États dotés d'armes nucléaires qu'ils respectent leur déclaration et leurs obligations au titre du TNP en prenant des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire. L'engagement effectif de la Chine, une grande puissance, dans les processus de maîtrise des armements sera nécessaire pour façonner la nouvelle ère de maîtrise des armements et de stabilité stratégique que nous appelons tous de nos vœux.

L'approche australienne du désarmement nucléaire est à la fois pratique et réaliste, étayée par une conscience aiguë des conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait tout recours aux armes nucléaires. Nous devons sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve et entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles,

dont l'absence représente une lacune critique dans notre architecture de désarmement. En attendant le parachèvement d'un tel traité, l'Australie appelle les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à observer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une étape essentielle sur la voie du désarmement nucléaire. Nous demandons de nouveau à tous les États visés à l'annexe 2 de ratifier le Traité sans délai. Nous exhortons la Russie à ne pas prendre de mesures pour revenir sur sa ratification. Nous souscrivons à la déclaration du Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires selon laquelle la ratification est dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

En tant que pays ayant subi les conséquences des essais nucléaires, conséquences supportées de manière disproportionnée par les peuples des Premières Nations, l'Australie souhaite qu'une attention accrue soit accordée aux questions liées à l'héritage nucléaire dans sa région et au-delà. Bien qu'elles ne remplacent pas le désarmement, les initiatives de réduction des risques nucléaires apportent une véritable contribution à la sécurité. Nous avons été encouragés par l'attention croissante portée à la réduction des risques et à la prévention des conflits et nous attendons avec intérêt de poursuivre ces efforts.

Le principe et la pratique de la transparence sont indispensables au désarmement nucléaire. L'Australie s'est félicitée des discussions constructives qui ont eu lieu au sein du groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du TNP, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la transparence et de l'application du principe de responsabilité. Nous continuerons à travailler sur la base de ces discussions, notamment avec nos partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

L'Australie condamne la poursuite par la République populaire démocratique de Corée de ses programmes nucléaires et balistiques illégaux et déstabilisants. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de ne pas reprendre ses essais nucléaires et de se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous restons profondément préoccupés par le fait que l'Iran n'a pas réglé les questions en suspens relatives aux garanties au titre du TNP d'une manière complète et techniquement crédible, et nous soutenons fermement les efforts professionnels déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique qui s'emploie à mettre en œuvre les garanties prévues par le Traité en Iran.

La situation actuelle en matière de sécurité exige que nous progressions sur toutes ces questions. La Commission peut compter sur l'Australie pour jouer un rôle constructif à cet égard.

M. Muhamad (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

En 1945, les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki ont eu un impact indélébile sur la conscience mondiale, mettant à nu la mort et la souffrance qui sont inextricablement liées à l'existence même de ces horribles instruments de guerre et de destruction. Aujourd'hui, les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable restent entravés par les risques inacceptables posés par les armes nucléaires. Aussi sophistiqués ou mesurés qu'ils puissent paraître, tous les concepts, toutes les politiques et toutes les doctrines militaires faisant appel aux armes nucléaires reposent fondamentalement sur la menace réelle d'une utilisation de ces armes, entraînant ainsi des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques.

Alors que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) naviguent en eaux troubles après les deux échecs successifs des Conférences d'examen qui n'ont pas réussi à adopter un document final sur les questions de fond, les mécanismes de maîtrise des armements se délitent et la modernisation des armes nucléaires et de leurs vecteurs se poursuit à un rythme effréné. En outre, le maintien et l'extension des accords de partage nucléaire fondés sur les notions de dissuasion sont très préoccupants. Si l'on veut préserver l'intégrité et la crédibilité du TNP, le grand compromis qui sous-tend cet instrument ne peut rester un rêve lointain, sans cesse différé par les considérations de stabilité stratégique qui exercent leur emprise sur les États dotés d'armes nucléaires.

La première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen du Traité, qui s'est tenue récemment à Vienne, reflète le profond déficit de confiance que les États parties doivent combler. Il est impératif que toutes les obligations et tous les engagements découlant du TNP, en particulier ceux qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires au titre de l'article VI du Traité, soient pleinement mis en œuvre. Conformément à la mesure no 21 du Plan d'action de 2010, les États dotés d'armes nucléaires doivent adopter un formulaire unique de notification.

Ma délégation réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Cette position

justifie notre appui sans réserve au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La Malaisie copréside actuellement, aux côtés de l'Afrique du Sud, le groupe de travail informel sur l'universalisation du Traité et attend avec intérêt la deuxième Réunion des États parties qui aura lieu plus tard dans l'année. Nous nous félicitons vivement de la signature du Traité par les Bahamas et de l'adhésion de Sri Lanka à cet instrument, le 19 septembre 2023.

La promesse offerte par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les progrès soutenus réalisés dans ce cadre devraient nous encourager à faire avancer d'autres éléments essentiels de l'architecture mondiale du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il en va de même pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que nous invitons instamment les États visés à son annexe 2 à signer et à ratifier sans délai, afin de permettre son entrée en vigueur. Le Traité a établi une norme efficace contre les essais nucléaires et apporte une contribution inestimable à la paix et à la sécurité internationales pour le bien de l'humanité.

Dans notre propre région, la Malaisie travaillera en coopération avec les autres États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour poursuivre le dialogue avec tous les États dotés d'armes nucléaires et intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes inscrits dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, rendu en juillet 1996, reste d'actualité. La Malaisie invite tous les États à apporter leur appui à notre projet de résolution annuel présenté à la Première Commission sur la suite donnée à cet avis consultatif qui a fait date (A/C.1/78/L.21) et à s'en porter coauteurs.

En ce qui concerne la péninsule coréenne, la reprise du dialogue entre les parties concernées est essentielle pour parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de cette région. La Malaisie réaffirme également l'importance de rétablir le Plan d'action global commun et d'en poursuivre la mise en œuvre.

Travaillons avec une détermination indomptable pour reléguer les armes nucléaires dans les annales de l'histoire et réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires pour les générations actuelles et futures.

M. Margaris (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et souhaite formuler quelques observations à titre national.

L'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son entrée en vigueur constituent pour nous une priorité essentielle. Nous sommes préoccupés par certains événements récents qui menacent l'intégrité du Traité. Mon pays reste un fervent partisan du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le considère comme la pierre angulaire de l'architecture mondiale du désarmement. Nous regrettons qu'un rapport factuel n'a pas pu être adopté à la première réunion du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen du Traité.

Par ailleurs, nous reconnaissons l'importance vitale de l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement. À ce stade, qu'il nous soit permis de rappeler la demande de longue date en vue de l'élargissement de la Conférence, après trois décennies d'impasse totale.

Les incidents liés à la sûreté ou à la sécurité nucléaires ne connaissent pas de frontières et, s'ils se produisent, peuvent avoir des répercussions considérables au niveau régional, voire mondial. Il est bien connu qu'un accident nucléaire qui se produit quelque part est un accident nucléaire qui se produit partout. Les répercussions des tragédies nucléaires de 1986 et 2011 hantent toujours notre conscience collective. Il est donc indispensable que chaque pays donne la priorité aux normes de sûreté et de sécurité les plus strictes dans l'industrie nucléaire et qu'il s'y conforme.

La Grèce accorde une grande importance aux compétences techniques, à l'indépendance et à l'impartialité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans l'exécution de son mandat. En outre, mon pays est déterminé à poursuivre son partenariat fort et à maintenir sa coopération étroite avec l'Agence. Le système de garanties multilatéral, impartial, qualifié et efficace de l'AIEA reste l'une des composantes essentielles du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et une garantie fondamentale pour la sécurité nucléaire, car il permet de garantir le caractère exclusivement pacifique des activités nucléaires.

Les pays qui utilisent l'énergie nucléaire, ou qui aspirent à le faire à l'avenir, doivent adhérer aux normes de transparence les plus strictes en ce qui concerne les implications possibles pour le milieu naturel transfrontière. Instaurer une culture solide de la sûreté nucléaire est une question qui revêt une importance capitale pour mon pays, même si l'énergie nucléaire n'a jamais été une option pour notre réseau énergétique national. À cet égard, l'AIEA joue un rôle essentiel dans le renforcement de la capacité des États à veiller à ce que le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire se fassent dans les conditions de sûreté

les plus rigoureuses, pour la protection des populations et de l'environnement, en particulier dans les régions caractérisées par une activité sismique dynamique.

Pour terminer, nous affirmons que la sécurité nucléaire relève toujours de la responsabilité des États. À cet égard, nous encourageons tous les États, aux niveaux régional et international, à mettre en œuvre les garanties de l'AIEA, à recourir à ses services consultatifs et à accueillir les évaluations entre pairs et les missions de suivi qui s'y rapportent et, enfin, à publier les résultats de ces missions, dans un souci de transparence et dans l'intérêt de la sûreté nucléaire dans le monde.

M^{me} Petit (France) : La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne et présente les remarques supplémentaires suivantes.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous saluons les discussions de la première réunion du Comité préparatoire du nouveau cycle d'examen du TNP. Le projet de rapport final soumis par le Président constitue une base utile pour poursuivre nos travaux. Nous déplorons qu'il ait fait l'objet d'une obstruction et n'ait pas pu être adopté, et qu'il ne puisse même pas être cité comme référence.

Nous apportons tout notre soutien à la présidence désignée du prochain Comité préparatoire. Nous relevons aussi que des propositions intéressantes ont été soumises pour accroître la transparence sur les trois piliers du Traité et renforcer le cycle d'examen. Elles pourront éclairer nos travaux, en tenant compte du niveau très inégal des efforts déjà réalisés en termes de transparence, sur les doctrines ou les arsenaux par exemple.

Dans le cadre du TNP et de son article VI, la France a pris des mesures unilatérales considérables et sans égal en matière de désarmement. En attestent le démantèlement irréversible des installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires, le démantèlement complet de notre composante nucléaire sol-sol, la réduction de moitié du nombre d'armes nucléaires, la réduction d'un tiers de la composante océaniques et de la composante aéroportés et le démantèlement irréversible du site d'essais dans le Pacifique, parmi d'autres mesures.

Cet engagement en faveur du désarmement nucléaire, la France ne le conçoit que selon une approche progressive, ancrée dans la réalité stratégique et fondée sur le principe de sécurité non diminuée pour tous. Nous entendons poursuivre un programme concret et ambitieux en matière de désarmement nucléaire, autour des axes d'efforts suivants : la préservation de la primauté et de la centralité du TNP,

l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), la poursuite des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, un approfondissement des réflexions collectives sur la réduction des risques stratégiques et enfin, l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement sur la base du mandat Shannon. Dans l'attente de telles négociations, la France appelle tous les États concernés à déclarer et mettre en œuvre un moratoire sur la production de ces matières fissiles.

La France condamne avec la plus grande fermeté la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie, en violation de ses engagements internationaux, y compris le Mémorandum de Budapest. Le recours à une rhétorique nucléaire irresponsable, ainsi que les attaques sur les infrastructures énergétiques, y compris nucléaires, dans la guerre en Ukraine, sont très préoccupants. Nous déplorons la suspension, par la Russie, de sa participation au Nouveau Traité START. Nous exprimons par ailleurs notre préoccupation face à l'annonce, par la Russie, qu'elle se tiendrait prête à revenir sur sa ratification du TICE. Nous rappelons l'importance que nous accordons à ce traité, que la Russie a signé et ratifié, et au respect par la Russie de son moratoire sur les essais nucléaires.

La déclaration des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, en janvier 2022, sur la prévention de la guerre nucléaire et de la course aux armements, souligne que les armes nucléaires, tant qu'elles existent, ne doivent servir qu'à des fins défensives de dissuasion et de prévention de la guerre, et non comme des outils d'intimidation ou de coercition. La France assume pour sa part sa responsabilité.

En revanche, la France condamne le dévoiement des principes de la dissuasion nucléaire par la Russie, que nous observons aujourd'hui dans le contexte de l'agression russe en Ukraine, au service d'une stratégie d'intimidation et de coercition.

S'agissant des crises de prolifération, la France condamne la poursuite des violations par l'Iran de ses engagements au titre de du Plan d'action global commun. Elle a condamné le récent retrait des accréditations d'inspecteurs expérimentés de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et réitère son soutien au Directeur général. Il est indispensable que l'Iran mette en œuvre, pleinement et sans délai, ses engagements pris auprès de l'AIEA le 4 mars 2023.

La France reste également préoccupée par la poursuite, par la Corée du Nord, de ses activités proliférantes.

L'ensemble de nos actions et de nos priorités guideront ainsi le positionnement que nous adopterons encore cette année à l'égard des projets de résolution soumis au titre de ce groupe de questions et dans l'ensemble des enceintes de désarmement.

La version complète de cette déclaration sera sur le portail e-deleGATE.

M. Escaig (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne. Je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Nous nous joignons à d'autres pays pour exprimer notre inquiétude face à la détérioration des conditions de sécurité, marquées par le manque de confiance, l'érosion des régimes de maîtrise des armements et le renforcement constant des arsenaux nucléaires en l'absence de toute transparence. À une situation déjà grave s'est greffée la guerre d'agression illégale, injustifiée et non provoquée menée par la Russie contre l'Ukraine, que la Suède condamne avec la plus grande fermeté.

Les menaces répétées d'emploi d'armes nucléaires brandies par la Russie sont fondamentalement irresponsables et totalement inacceptables. L'annonce, par la Russie, de sa volonté d'effectuer un essai nucléaire et de son intention de déployer des armes nucléaires au Bélarus procède d'un comportement agressif visant à porter atteinte à l'ordre international fondé sur des règles. Nous appelons une nouvelle fois la Russie à retirer toutes ses forces armées, ses équipements militaires et ses soldats d'Ukraine, y compris de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, saisie illégalement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. La Suède continuera à promouvoir la mise en œuvre intégrale du TNP, une obligation pour tous les États parties au Traité, tout en reconnaissant pleinement la responsabilité particulière qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires au titre de l'article VI.

Dans le cadre de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, mon pays, en collaboration avec un groupe interrégional de partenaires, a souligné la nécessité de réaliser de nouveaux progrès en matière de désarmement. Convaincue que les engagements pris en ce qui concerne le désarmement lors des précédentes Conférences d'examen du TNP restent valables, l'Initiative a présenté des propositions visant à mobiliser un soutien politique et à enregistrer des progrès concrets en matière de désarmement. L'Initiative de Stockholm souligne

également qu'il est urgent de prendre des mesures pour réduire le risque d'utilisation d'armes nucléaires. Bien qu'elles ne remplacent pas le désarmement, les mesures de réduction des risques peuvent permettre d'accomplir des progrès en matière de désarmement en réduisant les tensions, en favorisant l'instauration d'un climat de confiance et en ouvrant la voie à d'autres mesures pratiques.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle indispensable pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, promouvoir la sécurité nucléaire et radiologique et faciliter l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Il est essentiel que l'AIEA bénéficie du soutien politique et financier nécessaire.

Qu'il me soit permis de souligner la nécessité de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ainsi que de l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous exhortons les derniers États visés à l'annexe 2 du TICE à le ratifier, et nous soulignons la nécessité de maintenir les moratoires existants sur les explosions nucléaires expérimentales jusqu'à son entrée en vigueur. Nous nous joignons aux autres pays pour exprimer notre profonde inquiétude face à l'annonce récente que la Russie envisageait de revenir sur sa ratification du TICE.

La vérification du désarmement nucléaire est une réussite de ces dernières années, et nous encourageons vivement davantage d'États à coopérer dans ce domaine. La Suède participe activement au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et au Partenariat quadripartite de vérification nucléaire, qui continuent d'apporter des éclairages utiles sur les exigences futures en matière de vérification. Nous avons également participé au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, dont nous saluons les travaux et le rapport final (voir A/78/120).

La Suède appelle la République populaire démocratique de Corée à respecter ses engagements internationaux, à entreprendre le désarmement complet, vérifiable et irréversible de son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques, et à cesser immédiatement toutes les activités connexes, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous restons déterminés à soutenir un dialogue pacifique sur la péninsule coréenne.

Nous demandons une nouvelle fois à l'Iran d'inverser l'escalade de son programme nucléaire et de fournir à l'AIEA le pouvoir de vérification dont elle a besoin pour confirmer l'exactitude et l'exhaustivité de ses déclarations.

Dans le contexte de détérioration de la sécurité dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, nous devons être ambitieux mais réalistes. Il est urgent et de la plus haute importance de réduire le risque que des armes nucléaires soient utilisées. La transparence, l'application du principe de responsabilité et d'autres mesures de confiance peuvent apaiser les tensions, accroître la confiance et dissiper les malentendus, ouvrant ainsi la voie à des conditions propices au désarmement et complétant les efforts déployés en matière de désarmement.

M. In Den Bosch (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En complément de la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en qualité d'observatrice, je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

La confiance a toujours été une denrée rare dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. C'est pourquoi, depuis des années, « faire confiance mais vérifier » est notre devise officielle. Malheureusement, la confiance est rare en raison des conditions de sécurité actuelles, et cela nuit à notre travail. Un simple appel à rétablir la confiance serait trop simple. Néanmoins, nous devons utiliser les mécanismes qui sont déjà en place, ou plutôt qui sont encore en place. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (Nouveau Traité START), par exemple, a prouvé que la vérification appuie et rehausse une maîtrise des armements et une non-prolifération concrètes. C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois la Russie à se remettre immédiatement en conformité avec le Nouveau Traité START et à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cet accord. Dans le même ordre d'idées, nous déplorons vivement l'intention annoncée par la Russie de revenir sur sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Pour les Pays-Bas, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est et restera la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires, ainsi qu'un élément fondamental de notre architecture collective de paix et de sécurité. Il est regrettable que le groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité n'ait pas pu se mettre d'accord sur des recommandations concrètes pour la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2026.

Néanmoins, nous souscrivons pleinement aux recommandations formulées dans le document de travail de la présidence et nous nous félicitons du large soutien qu'elles ont recueilli. Ces recommandations constituent une excellente base pour poursuivre les discussions s'agissant d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la coordination et

la continuité du processus d'examen lors de la prochaine réunion du Comité préparatoire. Nous souhaiterions parvenir à un consensus sur l'amélioration de la structure des grandes commissions et des organes subsidiaires, entre autres préoccupations ; la nomination au plus tôt du Bureau de la présidence ; et la promotion de l'utilisation d'un modèle de rapport uniforme et l'adoption d'un canevas commun pour les rapports durant ce cycle d'examen.

Les Pays-Bas estiment que tous les États, dotés ou non d'armes nucléaires, doivent continuer à rendre compte régulièrement de leurs efforts. Pour les États dotés d'armes nucléaires, il s'agit notamment de faire rapport sur leurs doctrines et arsenaux nucléaires. Le formulaire de rapport standard proposé par l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement pour les États dotés ou non d'armes nucléaires est un outil indispensable à cet égard.

Outre l'établissement de rapports, nous avons besoin, pour rétablir un climat de confiance, d'une plus grande transparence sur les arsenaux, les doctrines et les mesures de réduction des risques nucléaires. Renforcer les mesures de transparence non seulement contribuera à trouver un terrain d'entente pour le dialogue et la négociation, mais nous permettra également à tous, et en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, de démontrer que nous respectons le TNP et, surtout, que nous appliquons pleinement l'article VI. En outre, une plus grande transparence et l'application du principe de responsabilité contribuent à la mise en place de régimes de vérification efficaces, ce qui est essentiel pour que le monde soit exempt à jamais d'armes nucléaires. Nous rappelons également la responsabilité particulière qui incombe aux cinq États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Traité. À ce jour, quatre d'entre eux ont déclaré un moratoire sur la production de matières fissiles. Il faut maintenant que le cinquième, qui est le dernier, fasse de même. Par ailleurs, nous appelons tous les États concernés à poursuivre la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance afin de créer un environnement propice à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Pour renforcer nos travaux sur le fond, nous pensons que la communauté internationale doit réexaminer ses relations avec les organisations internationales, la société civile et les experts extérieurs. Dans le même ordre d'idées, nous devons veiller à ce que les processus de désarmement et de non-prolifération tiennent compte, du point de vue structurel, des questions concernant le genre et la jeunesse.

Le Nouvel Agenda pour la paix insuffle un nouveau sentiment d'urgence dans nos travaux sur le désarmement nucléaire, la réduction des risques nucléaires et

la non-prolifération. À la lumière de ce qui précède, je voudrais souligner qu'il importe de revitaliser la Conférence du désarmement afin de préserver son rôle unique au monde en tant que cadre multilatéral de négociation sur le désarmement. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre cette discussion à Genève pour faire en sorte que la Conférence puisse à nouveau répondre non seulement aux attentes de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais aussi à ce que les circonstances actuelles exigent de nous.

M. Himmler (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Depuis la session de la Première Commission tenue l'année dernière, nous sommes témoins de la détérioration continue de la sécurité internationale et d'une tendance clairement négative en matière de maîtrise des armements et de désarmement. La Russie a suspendu son application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Dans le cadre de sa guerre d'agression illégale contre l'Ukraine, la Russie a annoncé le déploiement d'armes nucléaires au Bélarus. La Chine ne cesse de développer son arsenal nucléaire, tout en refusant obstinément d'appliquer des mesures de transparence et de participer à des négociations sur la maîtrise des armements. La République populaire démocratique de Corée continue de développer son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Les rapports récents de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) font état des préoccupations que suscite le programme nucléaire iranien. En août, la première réunion du Comité préparatoire de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est achevée sans un rapport de consensus.

Dans ces conditions, croyons-nous encore que des progrès en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération peuvent être accomplis et que nous devons continuer à œuvrer en faveur d'un monde plus sûr sans armes nucléaires ? La réponse est oui. Comme l'a déclaré la Ministre allemande des affaires étrangères à New York il y a deux semaines :

« Je suis convaincue que dans le monde actuel, il est plus important que jamais de s'exprimer en faveur de la maîtrise des armements nucléaires »,

parce que nous partageons tous l'objectif d'un monde plus sûr sans armes nucléaires, même si nos points de vue sur la manière d'atteindre cet objectif peuvent être différents.

Des mesures concrètes et pratiques en faveur du désarmement nucléaire et du renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont nécessaires si nous voulons nous rapprocher de cet objectif. Des mesures concrètes sont nécessaires pour montrer que l'article VI est important. Il appartient à la Russie de prendre rapidement des mesures importantes en revenant sur sa décision de suspendre l'application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et de répondre aux offres répétées des États-Unis de renouer le dialogue sur la maîtrise des armements. Nous ne devons pas oublier que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, l'un des plus importants traités sur la maîtrise des armements nucléaires, a permis de réduire considérablement les deux plus grands arsenaux nucléaires du monde. Nous appelons également la Chine, dont les arsenaux ne cessent de se développer, à accepter de mener un dialogue avec les États-Unis sur son programme nucléaire et sur leur responsabilité commune d'assurer la stabilité stratégique.

Par ailleurs, il est grand temps que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur. Tous les États qui n'ont pas encore signé et ratifié ce traité devraient le faire. Notre monde ne peut pas se permettre que l'interdiction des essais nucléaires s'affaiblisse. Dans le même temps, nous appelons la Russie à ne pas revenir sur sa ratification du Traité, ce qui constituerait un pas dans la mauvaise direction.

En ce qui concerne les dommages à long terme causés par les essais nucléaires, l'Allemagne entend promouvoir la coopération en matière d'assistance aux victimes et d'assainissement de l'environnement. L'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles n'a que trop tardé, mais elle contribuerait grandement à renforcer les efforts de non-prolifération et le désarmement nucléaires. En attendant, nous appelons la Chine à déclarer enfin un moratoire sur la production de matières fissiles.

Nous savons que nous ne progresserons pas sur ces objectifs de désarmement du jour au lendemain. Toutefois, dans les conditions de sécurité actuelles, marquées par la guerre d'agression illégale menée par la Russie et les fortes tensions nucléaires, il est urgent de réduire les risques nucléaires, non pas comme un substitut au désarmement, mais comme une mesure urgente pour établir un niveau minimal de prévisibilité, de transparence et par conséquent, de sécurité.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont étroitement liés et s'influencent mutuellement. C'est pourquoi les efforts visant à empêcher les États de se

doter d'une arme nucléaire méritent autant d'attention que la maîtrise des armements nucléaires. L'Allemagne reste déterminée à résoudre les crises actuelles de prolifération et, en particulier, à continuer d'œuvrer en faveur d'une solution diplomatique pour lever les grandes inquiétudes suscitées par le programme nucléaire iranien et à contribuer à trouver des moyens de s'engager sur la voie d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée.

Je voudrais terminer sur une note positive en dépit de ces temps difficiles. Les plafonds établis au titre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques continuent d'être maintenus. Les États-Unis ont proposé à la Russie et à la Chine de tenir des discussions stratégiques sur la maîtrise des armements sans aucune condition préalable. Le groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a montré que les États parties sont favorables à l'idée de progresser dans le renforcement du Traité de manière interactive et transparente.

L'Allemagne continue de participer à diverses initiatives visant à atténuer la polarisation et à renforcer la coopération pour promouvoir le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, en particulier l'Initiative de Stockholm et l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Nous restons convaincus que des progrès peuvent être réalisés. Mais ils ne peuvent être réalisés que si tous les États dotés d'armes nucléaires, notamment la Russie et la Chine, prennent des mesures crédibles. C'est ainsi que nous pourrions tous rendre ce monde plus sûr.

M. Clutterbuck (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Beaucoup a déjà été dit au cours de cette session de la Première Commission sur les conditions dangereuses de sécurité au niveau international. La Nouvelle-Zélande est convaincue que pour enrayer et inverser cette tendance, il est urgent de réaliser de véritables progrès en matière de désarmement nucléaire, un objectif auquel nous restons pleinement attachés.

Tant que les armes nucléaires existeront, il y aura un risque qu'elles soient utilisées, avec les conséquences humanitaires catastrophiques que cela implique. Cette réalité sous-tend notre vision du désarmement nucléaire au sein de la Première Commission et se reflète dans les résolutions que nous appuyons ou dont nous sommes coauteurs.

En tant que membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, qui a célébré cette année son vingt-cinquième anniversaire, la Nouvelle-Zélande recommande notre

projet de résolution sur l'accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (A/C.1/78/L.33). Face à l'escalade des tensions et à la multiplication des obstacles au désarmement nucléaire, notre projet de résolution demande, sans hésitation, la mise en œuvre des obligations et engagements existants. Le projet de résolution présenté par la Coalition trace la voie à suivre pour répondre aux préoccupations mondiales concernant l'intensification de la rhétorique nucléaire et l'aggravation du risque d'emploi d'armes nucléaires, ainsi que la trajectoire des arsenaux et des doctrines nucléaires.

La Nouvelle-Zélande est profondément déçue par le fait qu'un document final n'a pas pu être adopté lors des Conférences successives des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et par les maigres progrès réalisés cette année par le groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité et les réunions du Comité préparatoire.

Aux côtés de nos partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, nous continuerons à promouvoir la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement nucléaire et des engagements connexes au titre du Traité, notamment la transparence et le principe de responsabilité, ainsi que pour ce qui est de rendre compte des progrès accomplis. Nous savons que certains estiment que le projet de résolution soumis par la Coalition a un caractère conflictuel. Mais reconnaître cette lacune dans la mise en œuvre et accélérer nos efforts pour la combler est une façon plus productive d'avancer que de changer les règles du jeu pour qu'il soit plus facile de marquer des points.

La Nouvelle-Zélande est un des principaux auteurs, avec le Mexique et l'Australie, du projet de résolution sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (A/C.1/78/L.45), et nous encourageons tous les États Membres à appuyer ce texte. Il est plus important que jamais que le Traité bénéficie d'un soutien sans faille et que tous les signataires respectent leurs obligations, notamment celle de ne pas aller à l'encontre de l'objectif et de la finalité du Traité avant son entrée en vigueur. Nous demandons à nouveau aux États qui n'ont pas encore ratifié ce traité de le faire sans tarder.

Mon pays est aussi un des principaux auteurs du projet de résolution concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (A/C.1/78/L.24), qui reste une lueur d'espoir dans un horizon par ailleurs sombre. Nous saluons tous ce traité ainsi que le travail accompli par les États parties pour mettre en œuvre le Plan d'action de Vienne. Nous exhortons tous les États à garder l'esprit ouvert en ce qui concerne le Traité et notre objectif mondial commun,

à savoir l'élimination totale des armes nucléaires. Soutenir ce projet de résolution mettrait cet objectif commun en exergue. Nous encourageons également tous les États à participer à la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se tiendra à New York à la fin du mois de novembre.

La Nouvelle-Zélande est partie au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, le Traité de Rarotonga, qui est un symbole important de l'opposition de longue date de notre région aux armes nucléaires. Cette année, nous nous réjouissons de présenter, avec le soutien du Brésil, de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud, le projet de résolution intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires » (A/C.1/78/L.50). Ce texte réaffirme le rôle crucial que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que l'intérêt d'étendre ces zones. Nous exhortons tous les pays à l'appuyer.

Nous avons également le plaisir de nous porter coauteurs d'un nouveau projet de résolution émanant de Kiribati et du Kazakhstan, intitulé « Le lourd héritage des armes nucléaires : assistance aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États Membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires » (A/C.1/78/L.52). Des décennies d'essais d'armes nucléaires dans le Pacifique ont jeté une ombre durable et destructrice sur notre foyer commun, dont les effets sont encore visibles aujourd'hui. Nous félicitons les auteurs du projet de résolution d'avoir procédé à d'amples consultations et nous nous réjouissons qu'un large éventail d'États aient collaboré sur ce projet de texte. Il s'agit d'un rappel important des lourdes et graves séquelles qu'ont laissées les essais nucléaires, et de la nécessité d'y remédier. Nous comptons sur un large soutien à ce projet de résolution.

Enfin, mon pays se portera à nouveau coauteur des projets de résolution sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (A/C.1/78/L.23) et sur les impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (A/C.1/78/L.32). Alors que les conditions de sécurité mondiale se détériorent, ces projets de résolution restent des contributions importantes à nos travaux sur le désarmement nucléaire, nous rappelant clairement pourquoi nous devons continuer à faire avancer les choses, non pas en dépit des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, mais à cause de ces défis.

Le Président (*parle en anglais*) : Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte de prendre la parole en réponse aux déclarations faites par le représentant de l'Union européenne et la représentante de l'Australie. Nous rejetons catégoriquement les allégations dénuées de logique formulées contre mon pays.

Si l'Union européenne souhaite atteindre son objectif de devenir un pôle indépendant sur la scène internationale, il est indispensable qu'elle juge et traite correctement les questions de relations internationales sur la base des principes universels d'impartialité et d'objectivité. Toutefois, à notre grand regret, l'Union européenne ne parvient pas à joindre l'acte à la parole, et c'en est alarmant. À l'heure actuelle, l'Union européenne est obsédée par une mentalité anachronique de guerre froide et de diplomatie des blocs et se plie aux quatre volontés des États-Unis, lesquels se complaisent dans l'hégémonie et l'autoritarisme. Il est absolument intenable et intolérable que l'Union européenne recherche la paix et la sécurité au détriment des intérêts de sécurité d'autres pays.

En ce qui concerne les résolutions du Conseil de sécurité auxquelles l'Union européenne fait référence, il convient d'examiner de plus près les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, dont le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le fait de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre un État souverain font partie intégrante. Les buts et principes inscrits dans la Charte sont la clef de voûte qui soutient toutes les activités menées par les organes principaux de l'Organisation, mais les prétendues résolutions du Conseil de sécurité contre la République populaire démocratique de Corée violent les grands principes énoncés dans la Charte. En conséquence, nous rejetons catégoriquement ces résolutions, qui empiètent gravement sur la souveraineté et le droit au développement et à l'existence de notre pays.

Étant donné que la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont techniquement en guerre, exiger que les prétendues résolutions du Conseil de sécurité soient respectées revient à exiger que mon pays renonce à son droit de légitime défense au profit des États-Unis, partie belligérante. Si l'Union européenne souhaite réellement instaurer la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans le reste de notre région, elle doit cesser de fermer les yeux sur la détérioration constante des conditions de sécurité résultant des provocations militaires belliqueuses et irresponsables des États-Unis, telles que la multiplication et l'intensification agressives des exercices militaires conjoints et le déploiement fréquent d'équipements stratégiques nucléaires.

Hier encore, le porte-avions américain *USS Ronald Reagan* a fait escale dans la péninsule coréenne à la suite d'un exercice d'interception maritime mené au large de la péninsule avec le Japon et la République de Corée, visant la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis continuent de déployer divers moyens stratégiques nucléaires dans la péninsule coréenne, où le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire est grand, dans un acte de provocation militaire flagrant qui fait irrémédiablement dérapier la situation vers la catastrophe. Quel pays au monde resterait les bras croisés devant une situation précaire où sa souveraineté et ses intérêts en matière de sécurité sont gravement menacés ?

L'Union européenne doit retrouver sa lucidité, adopter une vision macroscopique de la dure réalité et procéder à une évaluation et à un jugement appropriés de la situation. Dans le cas contraire, elle risque fort d'être stigmatisée comme un simple valet des États-Unis.

L'Australie n'a pas le droit de parler de non-prolifération. Comme le dit l'adage, c'est le cambrioleur qui crie au vol. Le partenariat entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis doit cesser une fois pour toutes, car il compromet gravement le régime international de non-prolifération.

La République populaire démocratique de Corée renforce ses mesures de dissuasion en vertu de la légitime défense, dans le cadre de l'exercice justifié de son droit souverain à sauvegarder sa dignité et sa sécurité et à maîtriser et gérer de manière stable la détérioration constante de la situation dans la péninsule coréenne, face à la menace que représente l'hostilité scandaleuse des États-Unis.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Un certain nombre de pays occidentaux ont porté des accusations contre la Russie concernant la menace des armes nucléaires. Je tiens à dire que ces accusations ne sont rien de plus qu'une nouvelle pierre à l'édifice d'une campagne antirusse effrénée. Les doctrines russes en matière de dissuasion nucléaire ont été exposées avec la plus grande clarté. Elles ne laissent aucune place à une quelconque interprétation et traduisent une visée exclusivement défensive. Les déclarations officielles de la Russie sur cette question sont restées confinées à ces doctrines, et elles sont pleinement conformes aux engagements internationaux pris par notre pays.

À l'heure actuelle, la sécurité internationale s'est dégradée à un point périlleux. Par la faute des pays occidentaux, l'espace européen a vu naître une grave crise impliquant les puissances nucléaires. Les capitales occidentales ont systématiquement recours à une rhétorique

agressive. Dans ce contexte, les responsables russes ont été contraints à plusieurs reprises de remédier à des risques stratégiques croissants. Les déclarations que nous avons faites étaient évidemment destinées aux États-Unis et à l'OTAN, dont l'expansion dangereuse, qui installe une tête de pont antirusse en Ukraine, constituait une menace pour les intérêts fondamentaux de la Russie. Ils ont déclaré que leur but était d'infliger ce qu'ils appellent une défaite stratégique à la Russie et ne cessent de s'enfoncer dans une confrontation toujours plus marquée. L'Occident fait donc un numéro d'équilibriste au bord de l'affrontement militaire direct.

C'est ainsi qu'a surgi le risque d'un conflit armé entre puissances nucléaires, que les cinq pays dotés d'armes nucléaires s'étaient engagés à prévenir dans la déclaration commune publiée le 3 janvier 2022. Il semblerait que les États-Unis et leurs alliés ne doutent plus une seconde de leur capacité, quelles que soient les circonstances, à maîtriser une escalade et à exercer une forte pression sur la Russie sans jamais se porter préjudice. Il s'agit là d'une illusion extrêmement dangereuse, qui risque d'avoir des conséquences catastrophiques. Voilà le sens de nos signaux et avertissements à l'intention de l'Occident. Il ne s'agit pas d'un langage de menaces, mais d'une logique de dissuasion pure et simple.

En ce qui concerne les critiques virulentes formulées par les pays occidentaux après la décision de la Russie de suspendre le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, nous notons ce qui suit. Cette décision est l'aboutissement logique d'une dégradation profonde des relations russo-américaines, dont les États-Unis sont responsables. Il s'agit notamment d'une grave exacerbation des tensions militaires et politiques. La très forte animosité de Washington à notre égard, ainsi que sa politique consistant à attiser et intensifier de manière malveillante le conflit en Ukraine et à porter directement atteinte à notre sécurité nationale, ont modifié du tout au tout les circonstances qui prévalaient lors de la signature du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Les États-Unis ont mis à mal les principes fondamentaux et les accords inscrits dans le Traité, sans lesquels celui-ci n'aurait pas été conclu. Plus précisément, ils n'ont tenu aucun compte du principe de la sécurité indivisible, de l'engagement des parties à développer des relations fondées sur la confiance et la coopération, ou de la reconnaissance des liens qui existent entre les armements stratégiques offensifs et les systèmes de défense antimissiles. En outre, Washington viole depuis longtemps et de manière substantielle les limitations quantitatives centrales prévues par le Traité, en excluant illégitimement du décompte plus de 100 armes stratégiques offensives.

Par ailleurs, les États-Unis ont fourni au régime de Kiev une assistance militaire, technique et en matière de renseignement. Ce faisant, ils ont, par l'intermédiaire de Kiev, ciblé ouvertement et dans un esprit de provocation des installations stratégiques russes déclarées dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. En ce moment où le bloc nucléaire de l'OTAN, consolidé sur une base antirusse, a annoncé son intention de nous infliger une « défaite stratégique », nous sommes contraints de prendre en compte avec le plus grand sérieux le facteur des arsenaux nucléaires conjoints des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, que ces pays pourraient utiliser contre mon pays. La décision prise par la Russie de suspendre l'application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques a été donc une mesure légitime et pleinement justifiée, que notre pays a été contraint de prendre.

M^{me} Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : S'exprimant au nom du Mouvement des pays non-alignés, la représentante de l'Indonésie a consacré une grande partie de sa déclaration à l'idée fautive selon laquelle Israël est une menace pour la région. Il suffit de revenir quelques jours en arrière, aux atrocités commises par l'organisation terroriste connue sous le nom de Hamas, pour se rendre compte de la véritable menace qui pèse sur la région.

Prenant la parole au nom du Groupe des États arabes, le représentant de la Jordanie, s'est dit préoccupé par le prétendu danger qu'Israël représente pour le Moyen-Orient, mais n'a pas mentionné les violations continues par l'Iran de ses obligations en matière de garanties ou son refus de fournir des réponses appropriées à l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre des enquêtes relatives à des activités non déclarées concernant des matières nucléaires, menées sur des sites nucléaires non déclarés.

Nous traversons une époque sombre – les jours les plus sombres qui soient – pendant laquelle nous creusons les tombes des 1 300 mères, pères, fils et filles d'Israël assassinés par le mal et la haine, nous creusons les tombes de ceux qui ont été brûlés vifs dans leurs maisons, nous creusons les tombes de ceux qui sont morts courageusement en défendant les autres, nous creusons la plus petite des tombes, celle des bébés du kibboutz de Kfar Aza. Nous vivons des jours sombres.

En ces jours sombres, nous nous souviendrons de ceux qui se tiennent à nos côtés dans la lutte contre le mal. Et qu'il me soit permis de vous dire quelque chose, Monsieur le Président : le Hamas, c'est le mal. Le Hamas est l'incarnation du mal et un supplétif de la République islamique d'Iran. Il n'y a rien à espérer de ceux et celles qui demandent encore des preuves, car ils ont de toute évidence perdu la raison.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Du fanatisme à la barbarie, il n'y a qu'un pas.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Cette étape, franchie par le Hamas, a coûté la vie à 1 300 civils innocents – hommes, femmes et enfants – assassinés pour ce qu'ils étaient, et non pour quoi que ce soit qu'ils aient jamais fait.

Nous sommes aujourd'hui réunis dans cette salle de conférence pour discuter des questions de désarmement nucléaire. Mais si ces derniers jours nous ont appris quelque chose, c'est que la haine est tout ce qu'il faut pour détruire tout ce qui est bon dans ce monde. La haine ne l'emportera pas, car le peuple d'Israël s'interposera. Nous l'emporterons. Nous vaincrons.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole pour réagir aux propos tenus par le représentant de l'Union européenne dans sa déclaration sur la coopération entre la Syrie et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Ma délégation voudrait préciser que le point examiné par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA concernant la mise en œuvre de l'accord de garanties en Syrie représente l'un des aspects négatifs de l'exploitation par certains États membres de l'Agence pour servir leurs propres intérêts politiques. À ce sujet, ma délégation souligne que la Syrie a coopéré avec l'AIEA en toute transparence et a fait preuve de la plus grande souplesse. La Syrie n'a pas ménagé ses efforts pour régler toutes les questions en suspens, y compris en convenant d'un plan d'action à cet égard. Les rapports annuels de l'AIEA prouvent que nous avons coopéré à la mise en œuvre de l'accord de garanties et que nous avons pleinement respecté nos engagements au titre de cet accord. Nous avons également répondu à toutes les demandes d'inspection périodique en temps voulu.

En ce qui concerne la déclaration faite en relation avec le protocole additionnel, ma délégation voudrait souligner qu'il est clair qu'il y a une confusion entre ce qui est une obligation juridique d'un État Membre en vertu de l'accord de garanties et ce qui est une mesure volontaire en vertu du protocole additionnel. Cette confusion, qui vise à indure en erreur, n'a aucun fondement juridique. Il s'agit simplement d'une tentative de manipulation politique.

M. Sun Yiliang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais réagir à certaines spéculations infondées des représentants de l'Allemagne et d'autres pays au sujet de la politique nucléaire de la Chine.

La Chine a toujours maintenu ses capacités nucléaires au niveau minimum requis pour sa sécurité nationale. Elle n'a pas participé et ne participera pas à une course aux armements nucléaires. Nous avons toujours adhéré à la politique de non-recours en premier aux armes nucléaires, à tout moment et en toutes circonstances, et nous avons pris l'engagement inconditionnel et sans équivoque de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires.

Nous renforçons nos capacités stratégiques, car il s'agit d'une nécessité pour la modernisation de la défense nationale et des forces militaires, compte tenu de nouvelles circonstances. Il est également nécessaire de remplacer le matériel obsolète et de garantir la fiabilité et la sécurité de notre arsenal nucléaire. Les autres États dotés d'armes nucléaires sont confrontés aux mêmes exigences et font la même chose.

Les capacités nucléaires limitées de la Chine sont de nature exclusivement défensive et ne sont dirigées contre aucun pays. Tout pays qui n'utilise pas des armes nucléaires contre la Chine ne devrait pas considérer nos capacités nucléaires comme une menace et ne devrait pas se sentir menacé.

S'agissant de la transparence de ses capacités nucléaires, la Chine estime que la transparence imprègne ses politiques et ses intentions, d'une part, et ses capacités et ses chiffres, d'autre part, la transparence en termes de politiques et d'intentions étant de nature plus pragmatique. En ce sens, la politique nucléaire de la Chine est très transparente. La Chine est le seul des cinq États dotés d'armes nucléaires à s'être engagé publiquement à ne pas être le premier à utiliser des armes nucléaires et à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre un État non doté d'armes nucléaires ou une zone exempte d'armes nucléaires. Si je puis me permettre, quel autre État doté d'armes nucléaires est capable de faire preuve d'une telle transparence ?

La vérité est qu'aucun État doté d'armes nucléaires ne peut faire preuve d'une transparence absolue. Bien que certains États dotés d'armes nucléaires prétendent faire preuve de transparence en ce qui concerne le nombre de leurs armes nucléaires, ils insistent obstinément sur la politique du recours aux armes nucléaires en premier et continuent de promouvoir le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité nationale. Cet état de choses constitue essentiellement une menace, ce qui n'est pas de nature à renforcer la confiance mutuelle et ne permet pas aux autres pays de se sentir en sécurité. La

Chine estime que la transparence nucléaire exige de tenir pleinement compte des différences en termes de taille des capacités nucléaires, de doctrine et de politique nucléaires et d'environnement de sécurité stratégique des pays dotés de l'arme nucléaire, en fonction de leurs différentes réalités nationales et sur une base volontaire.

M. Ghorbanpour Najafabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour exercer le droit de réponse de mon pays afin de répondre aux allégations dépourvues de tout fondement portées contre la République islamique d'Iran par la représentante du régime israélien. Ma délégation rejette catégoriquement toutes ces allégations. La représentante israélienne a en effet porté des accusations qui correspondent parfaitement aux pratiques et au comportement de son régime au cours des 70 années d'occupation du territoire palestinien, notamment en commettant les quatre principaux crimes de droit international contre les Palestiniens : crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocide et nettoyage ethnique, et agression contre ses voisins palestiniens et d'autres pays.

Au cours des 70 dernières années, des millions de Palestiniens ont été déplacés dans le monde entier, leurs maisons et leurs fermes ont été démolies et des dizaines de milliers d'entre eux ont été tués. Outre le territoire palestinien, une partie du Liban et du Golan syrien sont toujours occupés par ce régime.

L'affaire portant sur les atrocités criminelles commises par ce régime en Palestine est toujours en instance devant la Cour pénale internationale, et ce depuis des années. Les « assassinats ciblés », terme inventé par ce régime pour désigner son terrorisme d'État et ses assassinats dans le Territoire palestinien occupé et sur le sol étranger, restent la politique officielle de ce régime. Malheureusement, ce régime ne respecte aucun régime juridique international, qu'il s'agisse des résolutions des organes de l'ONU, des instruments des Nations Unies relatifs aux droits humains, ou encore des conventions sur le désarmement et la non-prolifération. Il n'est pas surprenant que les personnes qui exigent que l'Iran mette unilatéralement en œuvre le Plan d'action global commun (PAGC) fassent délibérément abstraction de tous les actes répréhensibles commis par ce régime, notamment son non-respect des accords de non-prolifération, son refus de soumettre son programme nucléaire militaire aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et la poursuite de ses activités criminelles et déstabilisatrices dans la région et contre les Palestiniens.

Les pays indépendants tiennent à juste titre ce régime pour responsable de son rôle déstabilisateur dans la région et des atrocités qu'il commet. Comble de l'ironie, ce régime, qui commet depuis longtemps des opérations clandestines et secrètes, accuse l'Iran de violer le PAGC, ce même accord dont il a contribué à faciliter la destruction avec le précédent Gouvernement des États-Unis. Au cours des dernières décennies, le régime israélien n'a pas ménagé ses efforts pour empêcher la conclusion d'un accord global et sa mise en œuvre, que ce soit par l'assassinat de scientifiques nucléaires iraniens ou par des activités subversives contre nos infrastructures critiques telles que des actes terroristes contre l'installation nucléaire de Natanz ou des tentatives de sabotage des efforts diplomatiques.

J'ai déjà mentionné ce que le Premier Ministre a dit au cours du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session, menaçant l'Iran d'anéantissement nucléaire (voir A/78/PV.10). Nous n'attendons pas de ce régime qu'il respecte les normes et réglementations

internationales. Cependant, nous prenons très au sérieux les propos de cette personne instable. Nous aussi, nous croyons que les mots ont un sens, comme ils l'ont déjà dit (voir A/C.1/78/PV.9), et nous les prenons au sérieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti cet après-midi. Je remercie sincèrement les interprètes de nous avoir accordé ce temps supplémentaire. En tant que Président de la Première Commission, je leur en suis très reconnaissant.

La prochaine séance de la Commission se tiendra le lundi 16 octobre à 10 heures, dans cette même salle. Conformément au programme de travail, nous poursuivrons le débat thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires » et entendrons un exposé du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire.

La séance est levée à 18 h 5.